

CÉCILE BECCHIA, MARION CHAIGNE-LEGOUY  
ET LAËTITIA TABARD (DIR.)

# *AMBEDEUS*

Une forme de la relation à l'autre  
au Moyen Âge





# AMBEDEUS

## Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

*Both, beide, ambos, ambedue* : nombre de langues ont encore un mot pour dire le couple comme unité formée par deux entités. Si notre langue a aujourd'hui perdu cette catégorie du « duel » que possédait l'ancien français (*ambedeus*), les couples topiques (le seigneur et son vassal, le chevalier et sa dame, l'homme et son saint patron, le maître et son élève) structurent toujours notre imaginaire du Moyen Âge. Y aurait-il une importance spécifique à former un couple, et plus généralement à être deux, durant l'époque médiévale ?

De la cellule de base qu'est le couple marital, on imagine volontiers qu'elle donne son fondement à la famille, doit refléter l'ordre du groupe et ainsi assurer la stabilité de l'édifice social et politique. Mais là n'est pas la seule image qui se dégage des écrits médiévaux ni de la réalité des pratiques, qui s'écartent bien souvent des normes définissant et encadrant les rapports entre deux individus. Pour repenser la relation duelle, les contributions réunies dans ce volume étudient le couple au sens large, dans la continuité qui lie la relation conjugale à la relation sociale, en tant qu'il engage les catégories de la pensée médiévale.

Dans la littérature, la philosophie, l'art ou l'histoire du Moyen Âge, les duos peuvent ouvrir un espace de liberté où s'insinuent bien souvent la transgression et le désordre, mais où opère également la logique supérieure de l'amour divin : le lien personnel qui se tisse entre deux êtres n'ouvrirait-il pas sur un processus de construction identitaire et sur une réinvention des règles sociales ?

Illustration : Bernger Von Horheim et sa bien-aimée, fol. 178r du Codex Manesse, ca 1300-1310, bibliothèque de l'Université de Heidelberg (Cod. Pal. Germ. 848) © Bridgeman Images/Tarker

ISBN 979-10-231-0535-3



9 791023 105353

SODIS  
F388292



23 €

*AMBEDEUS*



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES  
Collection dirigée par Dominique Boutet,  
Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

- La Dérision au Moyen Âge.*  
*De la pratique sociale au rituel politique*  
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)
- Moult obscures paroles.*  
*Études sur la prophétie médiévale*  
Richard Trachsler (dir.)
- De l'écrin au cerceuil.*  
*Essais sur les contenants au Moyen Âge*  
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Un espace colonial et ses avatars.*  
*Angleterre, France, Irlande (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*  
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)
- Eustache Deschamps, témoin et modèle.*  
*Littérature et société politique*  
(xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)  
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)
- Fulbert de Chartres*  
*précurseur de l'Europe médiévale ?*  
Michel Rouche (dir.)
- Le Bréviaire d'Alaric.*  
*Aux origines du Code civil*  
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)
- Rêves de pierre et de bois.*  
*Imaginer la construction au Moyen Âge*  
C. Dauphant & V. Obry (dir.)
- La Pierre dans le monde médiéval*  
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Les Nobles et la ville*  
*dans l'espace francophone (xii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*  
Thierry Dutour (dir.)
- L'Arbre au Moyen Âge*  
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul  
& Jean-René Valette (dir.)
- De servus à slavus.*  
*La fin de l'esclavage antique*  
Didier Bondué
- Cacher, se cacher au Moyen Âge*  
Martine Pagan & Claude Thomasset (dir.)
- L'Islam au carrefour*  
*des civilisations médiévales*  
Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)
- Le Texte médiéval*  
*De la variante à la recréation*  
C. Le Cornec-Rochelois, A. Rochebouet,  
A. Salamon (dir.)
- Hommes, cultures et sociétés à la fin du*  
*Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur*  
*de Philippe Contamine*  
Patrick Gilli et Jacques Pavioit (dir.)
- Les Usages de la servitude.*  
*Seigneurs et paysans dans le royaume*  
*de Bourgogne (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*  
Nicolas Carrier
- Rerum gestarum scriptor.*  
*Histoire et historiographie au Moyen Âge.*  
*Mélanges Michel Sot*  
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa,  
Klaus Krönet et Sumi Shimahara (dir.)
- L'Enluminure et le sacré.*  
*Irlande, Grande-Bretagne, v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècles*  
Dominique Barbet-Massin  
Préface de Michel Rouche
- Wenceslas de Bohême.*  
*Un prince au carrefour de l'Europe*  
Jana Fantysová-Matějková
- Intus et Foris.*  
*Une catégorie de la pensée médiévale ?*  
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary et  
Patrick Moran (dir.)
- Prédication et propagande*  
*au temps d'Édouard III Plantagenêt*  
Catherine Royer-Hemet  
Préface de Leo Carruthers
- Épistolaire politique I.*  
*Gouverner par les lettres*  
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)
- Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la*  
*Renaissance*  
Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)
- Lire en extraits. Lecture et production des*  
*textes, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*  
Sébastien Morlet (dir.)
- Imja et Name. Aux sources de l'anthroponymie*  
*germanique, anglo-saxonne et slave*  
Olga Khallieva Boiché
- Épistolaire politique II.*  
*Authentiques et autographes*  
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy  
et Laëtitia Tabard (dir.)

# *Ambedeus*

Une forme de la relation à l'autre  
au Moyen Âge



Ouvrage publié avec le soutien de l'EA 4349 « Étude et éditions de textes médiévaux »  
et de l'UMR 8596 « Centre Roland Mousnier. Histoire et Civilisation »  
de l'université Paris Sorbonne.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016  
© Sorbonne Université Presses, 2020  
ISBN DE LA VERSION PAPIER : 979-10-231-0535-3

PDF GLOBAL : 979-10-231-1098-2  
ISBN DES ARTICLES SÉPARÉS :  
I Vandamme, 979-10-231-1099-9  
I Chalumeau, 979-10-231-1100-2  
I Deschelle, 979-10-231-1101-9  
I Cheynet, 979-10-231-1102-6  
II Levron, 979-10-231-1103-3  
II Coumert, 979-10-231-1104-0  
II Chamboduc de Saint Pulgent, 979-10-231-1105-7  
II Serra, 979-10-231-1106-4  
II Coquelin, 979-10-231-1107-1  
III Rabier, 979-10-231-1108-8  
III Certin, 979-10-231-1109-5  
III Rouxpetel, 979-10-231-1110-1  
III Quartier, 979-10-231-1111-8

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN  
Adaptation numérique 3d2s/Emmanuel Dubois (Issigeac)

## SUP

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

## AVANT-PROPOS

*Jean-Marie Moeglin*

À travers la figure du couple, sa construction et sa déconstruction, c'est la relation à l'autre sous sa forme primordiale qui est mise en jeu. C'est ce qui explique son omniprésence dans les réalités comme dans l'imaginaire médiéval.

Les exposés qui vont suivre constituent une série de subtiles et éclairantes variations sur la « vie en couple au Moyen Âge », sa diversité, ses modèles et ses normes, ses éclats et ses crises, sa constitution, sa dissolution et sa reconfiguration, aussi bien telle qu'elle est rêvée dans la littérature courtoise que telle qu'elle agit dans l'épaisseur du social.

Construire un couple, c'est poser que l'autre existe à côté de soi mais qu'il est possible de former une communauté avec lui dans laquelle l'altérité viendra se dissoudre pour laisser place à une nouvelle unité. La figure du couple est la forme élémentaire à travers laquelle se construit le lien social.

Cela conduit à s'interroger sur l'établissement au Moyen Âge d'une figure de l'autre comme catégorie de perception, permettant de faire le partage de l'identité et de la différence ; de la différence radicale, irréductible à la réduction à l'unité, à celle qui peut se prêter à l'alchimie constructive de la constitution d'un couple.

Les Annales de Gênes rédigées au XII<sup>e</sup> siècle rapportent un dialogue entre chrétiens et musulmans lors du siège de la ville de Césarée en 1101 par les Génois : les seconds reprochent aux chrétiens de prôner le massacre des musulmans ; en effet la loi des chrétiens prescrit de ne pas tuer ceux qui sont faits à l'image de Dieu ; or les musulmans sont eux aussi en tant qu'hommes à l'image de Dieu (« *et nos formam Dei vestri habemus*<sup>1</sup> »). Donc les chrétiens ne devraient pas avoir le droit de tuer les musulmans.

La réponse donnée à ce syllogisme par le patriarche Daimbert de Pise est sans appel : « il faut tuer par vengeance celui qui combat contre la loi de Dieu

1 *Annales Januenses*, éd. Luigi Tommaso Belgrano, dans *Annali genovesi di Caffaro e de'suoi continuatori dal 1174 al 1224*, éd. Luigi Tommaso Belgrano et Cesare Imperiale Belgrano, Roma, Istituto storico italiano per il medio evo, t. I, 1890, p. 9-10.

et s'efforce de la détruire ; s'il est tué, ce n'est pas contraire à la loi de Dieu<sup>2</sup> ». On peut sans doute retrouver dans cette réponse l'écho d'une compréhension vulgaire de la *Cité de Dieu* de saint Augustin : depuis l'apparition sur terre de Caïn et Abel, deux espèces d'hommes se partagent le monde, ceux qui cherchent le bien, et ceux qui cherchent le mal, ceux qui sont prédestinés à la béatitude céleste et ceux qui sont prédestinés à l'enfer, ceux pour lesquels les véritables fins sont hors de ce monde, et ceux qui n'ont pas d'autres préoccupations que temporelles. La Cité de Dieu et la Cité terrestre sont deux sociétés mystiques que sépare en principe une ligne de partage indifférente aux frontières entre les peuples et les nations. Les musulmans ont déserté la cité de saint Pierre ; leur meurtre est légitime.

8 L'« autre » irréductible est celui qui est entré en rébellion contre la loi de Dieu. À l'intérieur de la Chrétienté universelle en revanche, les différences existent ; *mores et lingua* séparent les peuples écrivait Isidore de Séville, puisant sa formule dans l'apport de l'ethnologie antique ; elle sera souvent reprise au Moyen Âge. Mais ces différences ne doivent pas empêcher la création du lien social à travers l'établissement de couples de natures variées.

Le monde musulman est en revanche l'adversaire irréductible du chrétien. Avec cet Autre radical, aucun couple ne peut être construit. Comme l'écrit Pierre le Vénéral dans son *Tractatus adversus nefandam haerese[m] sive sectam Sarracenorum* : « les hommes contre lesquels tu veux argumenter sont des étrangers, des barbares, non seulement par les mœurs mais aussi par la langue ; ils reconnaissent qu'il n'existe rien de commun entre eux et les Latins<sup>3</sup> », aussi longtemps en tout cas qu'ils n'ont pas accepté de se convertir. Et parmi les musulmans, le peuple des Turcs apparaît comme la matérialisation parfaite de cette altérité radicale. Il devient sous la plume des récits de croisade une sorte de double diabolique du monde chrétien : Mahomet est une réplique du Christ ; le Calife est l'équivalent oriental du pape (« ils ont en effet un pape comme le nôtre » écrit Guibert de Nogent<sup>4</sup>) ; les Turcs et les Francs, au demeurant l'un et l'autre descendant des Troyens, occupent une place symétrique à la tête des nations d'Orient et d'Occident et ils sont venus s'affronter pour et autour du centre du monde qu'est Jérusalem.

2 « *Interficiendus ille quidem per vindictam est, qui legi Dei contrarius est et legem suam destruere pugnat ; si interfectus est, legi Dei contrarium non est* » (*ibid.*).

3 « *Nam homines contra quos agere disponis, alieni sunt, barbari sunt, non solum moribus, sed et lingua ipsa, nil sibi Latinisque commune fatentur esse* » (Jacques-Paul Migne, *Patrologia latina*, Paris, Migne, t. 189, 1854, col. 671).

4 « *Habent enim et papam suum, ad instar nostri* » (*Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, publié sous la direction de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, Paris, Imprimerie nationale, t. IV, 1879, p. 189).

Les Grecs en revanche, en tant que chrétiens, ne devraient pas se ranger du côté de l'altérité radicale. Ils devraient être en deçà de la ligne de partage qui sépare la Cité de Dieu de la Cité de Satan. Pierre le Vénérable écrit : « bien que l'éloignement des terres et la division des langues nous empêchent de nous voir et de nous comprendre, néanmoins le fait que nous ayons en commun un même Seigneur, une même foi, un même baptême, une même charité, devrait conjindre ce qui est divisé et unir les affects<sup>5</sup> ». Mais c'est une apparence trompeuse ; en réalité, comme le fait dire Eudes de Deuil à l'évêque de Langres au cours de la seconde croisade : Constantinople « n'a du christianisme que le nom et pas la réalité<sup>6</sup> ». Dès la première croisade, les chroniqueurs accusent les Grecs de se réjouir des succès des Occidentaux, de comploter leur perte et de chercher à s'allier avec les musulmans contre les croisés. Les accusations ne feront que s'amplifier lors de la deuxième et de la troisième croisade. La prise de Constantinople en 1204 n'est que la réalisation d'une chute annoncée.

Le portrait des Grecs sous la plume des chroniqueurs francs est en fait une sorte de portrait inversé de ce que les Francs veulent être, un double maléfique : au courage franc répond la lâcheté grecque ; à la virilité franque, la féminité grecque, au sens de l'honneur franc, la perfidie grecque ; à l'humilité chrétienne des Francs la superbe grecque. Cet « Autre » qui se dissimule sous les apparences du même ne mérite plus d'exister.

Après 1453, ce double maléfique, abandonné à son sort par l'Occident, a disparu. Il ne semble plus rester face à l'Europe chrétienne que celui qui est ouvertement l'Autre, l'Ennemi, le Turc musulman.

En 1501, le roi de France Louis XII et l'empereur Maximilien d'Autriche décident de conclure la paix par le biais d'un mariage entre le petit-fils de Maximilien né le 24 février 1500, Charles futur Charles Quint, et la fille aînée de Louis XII née le 14 octobre 1499, Claude. La mère de Claude, Anne de Bretagne, organise un banquet agrémenté d'un bal masqué. Ce bal devait faire comprendre la véritable portée du mariage projeté. Le chroniqueur bourguignon Jean Molinet raconte que l'on fit danser des couples habillés l'un à la française, l'autre à l'allemande, le troisième à l'espagnole, le dernier enfin à l'italienne. Entra alors un personnage seul, de haute stature et à la mine farouche, habillé d'une façon inhabituellement riche et étrange ; il se chercha avec violence une

5 « *Quamvis et terrarum remotio et linguarum divisio, nobis invicem et vultus invadeant et verba subducunt, tamen unus dominus, una fides, unum baptismum, una caritas et divisa conjungere et affectus unire [debent]* » (Petrus Venerabilis, *Epistolae*, dans *The Letters of Peter the Venerable*, éd. Giles Constable, Cambridge, Mass./London, Harvard University Press, t. I, 1967, Lettre 76, p. 210).

6 « *Rem christianitatis non habet sed nomen* » (Eudes de Deuil, *De via Sancti Sepulchri a Ludovico Francorum rege inita*, dans *Eudes de Deuil. La Croisade de Louis VII roi de France*, éd. Henri Waquet, Paris, P. Geuthner, 1949, p. 47).

dame ou une demoiselle pour danser mais fut partout repoussé; de fureur, il lança par terre le sceptre qu'il tenait à la main qui se brisa en morceaux; il se retira alors, mortellement humilié. Il s'agissait bien évidemment d'une allégorie du Grand Turc tandis que les couples de danseurs représentaient l'harmonie et l'union des puissances européennes chrétiennes que ce mariage allait permettre d'établir<sup>7</sup>.

Si donc avec l'Autre qu'est le musulman, aucune construction de couple n'est possible, dans le monde chrétien, le couple devait être le ciment du lien social et politique. Il est temps d'en retrouver les heurs et malheurs dans l'Occident médiéval.

---

7 Cité par Dieter Mertens, « Europäische Friede und Türkenkrieg im Spätmittelalter », dans Heinz Duchhardt (dir.), *Zwischenstaatliche Friedenswahrung in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln/Wien, Böhlau, 1991, p. 45-90.

## INTRODUCTION

*Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Laëtitia Tabard*

*Both, beide, ambos, ambedue* : nombre de langues européennes ont encore un mot pour dire le couple comme unité formée par deux entités, grâce à cette catégorie du « duel » que notre langue a perdue, mais dont l'ancien français conserve la trace. La relation à l'autre se conçoit alors au sein d'un tout, où les individus se trouvent être deux et se pensent ensemble, ce qu'exprime le mot *ambedeus*. Aujourd'hui encore, les couples topiques (le seigneur et son vassal, le chevalier et sa dame, l'homme et son saint patron, le maître et son élève) structurent notre imaginaire du Moyen Âge. Que signifie donc le lien entre deux personnes durant cette période ? Qu'engage, par-delà les catégories linguistiques, cette conception du couple et de l'autre, que l'on pense aux liens sociaux, aux institutions, aux normes qui régulent les rapports entre deux individus ou aux formes de représentation des relations binaires ? Telles sont les interrogations qui ont donné forme au présent volume.

La question du couple et du rapport à l'autre est en elle-même très large : débordant du seul modèle du couple conjugal, elle englobe au travers des liens duaux des cas particuliers et des modalités plurielles. À la faveur des études réunies ici, c'est la manière dont se pense la relation entre deux individus, dans toute sa mouvance, que nous avons cherché à éclairer, à travers une réflexion portant sur les dynamiques des différentes formes médiévales de partenariat. La notion de couple est tout aussi glissante que fondamentale, en premier lieu par sa valeur heuristique. Rapprocher des éléments analogues, pour les confronter, les faire dialoguer et les distinguer, est un geste critique. Jean Rousset en trouve la formule dans l'œuvre d'Albert Thibaudet, qui analyse l'histoire littéraire comme dialogue entre des auteurs qui vont par deux : « j'ai le sentiment d'habiter une littérature qui vit sous la loi du couple », « le couple est l'unité féconde, dynamique<sup>1</sup> ». L'image s'impose également lorsqu'il s'agit d'analyser le système des personnages d'un récit, où l'on perçoit des rapports de dualité,

1 Jean Rousset, *Passages, échanges et transpositions*, Paris, José Corti, 1990, p. 13.

que le discours critique construit peut-être autant qu'il les révèle<sup>2</sup>. La notion de couple met en jeu les catégories par lesquelles se pensent les interactions entre les individus, qu'ils soient historiques ou fictionnels. Cela suppose, avant tout, de réfléchir sur les figures de dualité que le Moyen Âge a élaborées et qu'il a parfois théorisées, s'efforçant de les encadrer par des institutions ou des discours qui en délimitent les contours. Il semble crucial de s'interroger sur ce qui fonde les rapprochements établis, et sur la construction de la conception médiévale des relations duelles.

12 L'époque semble avoir été fascinée par l'image de la dualité. Nombre d'œuvres narratives se structurent autour d'un duo héroïque, dont on trouve trace dans les titres : *Ami et Amile*, *Valentin et Ourson*, *Le Roman de Claris et Laris*, *Floire et Blanchefleur*, *Erec et Enide*, pour n'en citer que quelques-uns. On a parfois voulu lire dans la récurrence de ces associations et oppositions la marque d'un manichéisme imprégnant les productions culturelles médiévales. L'idée d'un Moyen Âge où prédominerait une vision binaire du monde se heurte cependant à l'esthétique subtile de la fin de la période, dont Jacqueline Cerquiglini-Toulet a montré le goût pour les états d'ambiguïté et d'entre-deux<sup>3</sup>. Dans le roman, les personnages construits en miroir, mais saisis dans leurs ambivalences, auraient également tendance à remettre en question les oppositions trop tranchées : Dominique Boutet l'a montré à propos du roi et du tyran<sup>4</sup>. Le face-à-face entre deux êtres n'est donc pas nécessairement à comprendre comme une structure figée exprimant une partition nette des valeurs.

Cette complexité des rapports se retrouve aussi dans l'approche historique. Après avoir privilégié l'étude de la codification et de l'institutionnalisation de la relation duelle, les historiens se sont penchés sur la relation effective qui se négocie entre deux individus, et donc sur la réalité du couple. Du point de vue historiographique, il faut rappeler qu'en délaissant les rigidités structuralistes, le paysage bibliographique a changé et a fait une place fondamentale aux études

2 Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire "Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel" », *Marche romane*, n° 20/1, 1970, p. 39-60 ; Marie-Thérèse Lorcin, « Le couple privilégié mère-enfant dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 71-75 ; Corinne Füg-Pierreville, « Le couple et le double dans les romans de Gautier d'Arras », dans Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin (dir.), *Arras au Moyen Âge, histoire et littérature*, Arras, Artois Presses Université, 1994, p. 121-133 ; Francis Dubost, « L'enchanteur et son double, Mabon et Evrain : thématique de la dualité dans *Le Bel Inconnu* », *Senefiance*, n° 42, « Magie et illusion au Moyen Âge », 1999, p. 125-141 ; Francine Mora, « Protheselaüs et Médée, un couple guérisseur ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 271-286.

3 Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « Penser la littérature médiévale : par-delà le binarisme », *French Studies: A Quarterly Review*, n° 64/1, 2010, p. 1-12.

4 Dominique Boutet, « Le tyran et le mauvais roi dans la littérature française des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans Danielle Busching (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Epopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 11-19.

de cas, soulignant qu'une relation entre deux individus s'actualise et qu'elle reste dépendante d'un contexte précis<sup>5</sup>. L'analyse profite ici de l'apport des sciences sociales, notamment de la sociologie interactionniste<sup>6</sup>. Ainsi que le rappellent Sylvie Joye et Emmanuelle Santinelli-Foltz dans le numéro que la revue *Médiévales* a récemment consacré au *Couple dans le monde franc*, la notion de couple « n'est que très partiellement institutionnelle et la répartition des rôles, les relations et la constitution du couple ne se réduisent pas aux lois du mariage, pour ne citer que cet aspect<sup>7</sup> ». Se pencher sur la relation duale ainsi conçue implique de recourir à l'analyse de cas particuliers, sans pour autant perdre de vue que chacune des formes que prennent les relations entre individus peut engager le sens du lien social et du rapport à l'autre.

Cela est d'autant plus net que la question du couple a gagné une actualité et une densité nouvelles dans les dernières années, en raison des débats politiques houleux sur la famille et le mariage. Ceux-ci ont montré que la définition du couple au sens restreint, comme alliance entre deux êtres que la société reconnaît comme une unité, ne renvoie pas uniquement à des choix individuels mais porte une représentation de la famille et du lien social dans son ensemble. De la cellule de base qu'est le couple médiéval, où l'homme et la femme sont censés former une seule chair, on imagine d'autant plus volontiers qu'elle assure la stabilité de l'édifice social et politique, qu'elle donne son fondement à la famille et reflète ainsi l'ordre du groupe. C'est ainsi qu'il a été théorisé par les diverses autorités carolingiennes « comme atome essentiel de la société et le modèle des bonnes relations entre individus dans tous les domaines<sup>8</sup> ». Examiner la question de la conjugalité exige toutefois ne pas se référer uniquement aux constructions idéologiques, mais de tenter d'appréhender la réalité des relations entre hommes et femmes<sup>9</sup>, renvoyant à la complexité et à la variété des rapports individuels en tant qu'ils peuvent être donnés en modèles et en miroirs à une société, afin de comprendre plus largement comment le Moyen Âge perçoit et vit les relations interpersonnelles.

5 Voir Agnès Fine, Christiane Klapisch-Zuber et Didier Lett (dir.), *Clio. Histoires, femmes et sociétés*, n° 34, « Liens et affects familiaux », 2011, p. 9.

6 Sur cette question nous renvoyons aux travaux de Thierry Dutour : « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 67-84 ; « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, n° 47/2, 2002, p. 21-41 ; « Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans Josyane Teyssot (dir.), *Le mariage au Moyen Âge, colloque de Clermont-Ferrand, 2 mai 1997*, Montferrand, CHEC-CHEL, 1997, p. 28-54.

7 Sylvie Joye et Emmanuelle Santinelli-Foltz, « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *Médiévales*, n° 65, automne 2013, p. 5-18, ici p. 7.

8 *Ibid.*, p. 9.

9 C'était la perspective adoptée par Diane Chamboduc de Saint Pulgent et Blandine Longhi dans le numéro 20 du bulletin *Questes*, consacré au thème « Maris et femmes » (janvier 2011).

Pour repenser la question, les contributions réunies dans ce volume ont étudié les couples au sens large, dans la continuité qui lie relation conjugale et relation sociale, en faisant droit à la complexité que l'attachement entre deux individus introduit dans l'application des normes qui définissent et encadrent leurs rapports. Ont été examinées au plus près la réalité des pratiques, ainsi que leurs régulations et, à travers les dérives qui se font jour, les limites de leur contrôle. Les liaisons interpersonnelles ouvrent en effet l'analyse à la prise en compte de la subjectivité et de l'affectivité, qui introduisent le désordre, bousculent les règles ou suscitent de nouvelles conventions<sup>10</sup>. Selon Jacques Le Goff, c'est là un des problèmes fondamentaux que soulèvent les rapports d'amitié dans le monde médiéval, lesquels « tournent autour des rapports entre les communautés et les individus, autour de la question de la relation entre un comportement social codifié et une éventuelle affectivité de caractère individualisé ». L'amitié, « établissant une parenté spirituelle, non biologique, non charnelle [...] est-elle de même nature que les liens féodo-vassaliques, et impose-t-elle des obligations dépendant de réseaux d'alliances codifiés ou bien est-elle différente, issue de l'espace de liberté consenti à l'individu par le code féodal, et davantage fondée sur l'affectivité entre individus<sup>11</sup> » ? Dans la littérature, l'art ou l'histoire du Moyen Âge, la relation de couple peut donc dessiner un espace de liberté où s'insinuent bien souvent la transgression et le désordre<sup>12</sup>, comme les contributions ici réunies en rendent compte.

La première partie du volume est consacrée à l'analyse du couple conjugal, de ses normes, mais aussi des pratiques et des représentations plurielles, parfois transgressives, qu'il peut offrir en miroir à la société.

L'article de Sarah Vandamme, consacré à l'évolution du couple royal dans la Naples angevine au XIV<sup>e</sup> siècle, présente, en partant de la littérature morale, une esquisse des normes régissant le fonctionnement du couple royal et le rôle de la reine en son sein. Elle rappelle que les souverains ont une fonction de modèle pour le reste de la société. Or, la norme étant constamment redéfinie par la pratique, les couples royaux réels de la première Maison d'Anjou (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) fournissent des modèles plus déterminants que les textes normatifs. À partir de la représentation du principe dynastique dans la Bible

<sup>10</sup> On peut sur ce point renvoyer aux analyses de Leah Otis-Cour, *Lust und Liebe. Geschichte der Paarbeziehungen im Mittelalter*, trad. Elisabeth Vorspohl, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 2000, et « Mariage d'amour, charité et société dans les "romans de couple" médiévaux », *Le Moyen Âge*, n° 111/2, 2005, p. 275-291.

<sup>11</sup> Jacques Le Goff, introduction à l'ouvrage d'Huguette Legros, *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2001, p. 9.

<sup>12</sup> Voir par exemple Danielle Buschinger et André Crépin (dir.), *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1984.

de Robert d'Anjou, l'auteur dégage trois formes de couples, construits par un dialogue entre représentation stéréotypée et identité propre : le modèle du couple mythique (fondateur, fertile et conquérant), celui de la collaboration conjugale harmonieuse, et enfin celui, anormal, de la supériorité de la reine-héritière sur son époux.

La figure du héros ne s'inscrit pas non plus dans une représentation normée et normale de la relation conjugale. Chloé Chalumeau analyse ainsi le couple dynamique formé par Tristan et Blanchandine dans *Tristan de Nanteuil*. Cette relation en recomposition permanente – ils sont amants puis époux avant de devenir compagnons d'armes, après que Blanchandine a changé de sexe – est tendue entre les figures de l'autre et du même : ces figures complémentaires, qui se construisent dans la relation à l'autre, deviennent au fil du récit des figures jumelles. L'évolution des héros accompagne et reflète le sens général de l'œuvre, du désordre du monde épique à la rédemption spirituelle.

Émilie Deschellette confronte quant à elle quatre exemples littéraires de procréations hors normes pour montrer que le couple, pensé comme le lieu de l'engendrement d'un troisième être, est en fait celui d'une interrogation sur la possibilité d'une fusion avec l'autre et sur le mystère de l'altérité. C'est en particulier le cas dans les relations qui donnent naissance à un héros et engagent un schéma mythique qui valorise aussi la déviance, signe d'élection. La relation de couple se présente dès lors comme une union qui doit être dépassée par l'intervention d'une force extérieure, mais cette conception trouble ne peut pas faire l'objet d'une explicitation, et se dit par l'hésitation et la mouvance des textes.

L'espace de la relation conjugale, troublé par le mystère de la conception et de l'identité sexuelle, semble donc s'opposer à l'ordre social plutôt qu'en être le socle. Magali Cheynet observe en ce sens le fonctionnement des relations duelles dans un texte qui unit deux traditions issues des chansons de geste du cycle de Charlemagne, où le couple sert de paradigme pour penser l'alliance entre deux systèmes de valeurs. La présence d'une scène de séduction, où une femme qui s'offre perturbe les alliances matrimoniales établies par les hommes, fait du couple, déstabilisé par un personnage extérieur, le lieu par où s'introduisent la transgression et le désordre. Les textes hésitent alors entre normalisation par le récit et diabolisation d'une figure féminine manipulant les signes, dont le désir porte atteinte aux duos sociaux et, à terme, à la transmission des valeurs.

Cette représentation du couple conjugal comme modèle problématique de la relation à l'autre invite à analyser les relations sociales entre deux individus comme autant de lieux où l'ordre hiérarchique peut être mis en suspens. La seconde partie explore cette question en abordant différents types de face-à-face entre deux figures prises dans une relation inégale.

L'étude de Pierre Levron porte sur les figures mélancoliques dans une série de romans, et sur la manière dont s'élabore un lien entre l'atrabilaire et celui qui le soigne en s'efforçant de reconstruire la relation entre le malade et la société. L'auteur s'intéresse à la typologie littéraire des pathologies mélancoliques, puis aux méthodes autoritaires (qui échouent) et aux liens affectifs qui sont rétablis dans les récits littéraires, grâce à des médiateurs qui favorisent l'individu au détriment des normes collectives.

Isabelle Coumert se penche ensuite sur trois formes de la relation entre maître et élève dans le *Lancelot en prose*, pour montrer que le texte s'interroge sur la juste distance qui doit exister entre les deux individus dans cette relation dont les normes ne semblent pas fixes. Dans le récit, ce n'est pas l'autorité qui est mise en avant. Elle est même souvent récusée dans le rapport qui engage un futur chevalier et un maître de condition inférieure. C'est davantage l'usage des affects et de l'écoute qui est prôné, afin de permettre à l'élève d'exprimer les bonnes dispositions qu'il porte naturellement.

16

La relation duelle apparaît bien comme un lieu de renégociation des places, même si le processus ne va pas nécessairement dans le sens d'une libération. L'article de Diane Chamboduc de Saint-Pulgent prend ainsi en compte la dimension économique de la relation entre deux partenaires en se penchant sur les mécanismes du crédit dans la ville de Lucques. Le crédit, surtout sous forme d'avance sur paiement, est employé comme un instrument de contrainte contre les artisans par les marchands lucquois, qui appartiennent à l'élite communale. Le délai nécessaire au remboursement du crédit permet aux seconds de dominer socialement les premiers et de leur imposer économiquement des cadences ou des délais d'exécution. C'est seulement par la spécialisation technique que les artisans parviennent à opposer une résistance, voire à faire preuve d'indépendance.

Deux articles abordent enfin le domaine politique. Sophie Serra propose une analyse du *Songe du Vergier* et de sa composition dialoguée du point de vue de l'histoire de la philosophie médiévale. La structure du face-à-face, qui organise aussi bien le monde social que le mode de la réflexion, permet à l'auteur du *Songe* d'appréhender le divers et d'investir de sens les événements historiques. L'examen de quatre oppositions, celle du clerc et du chevalier, celles du roi et de l'empereur, du souverain et du pape ensuite, et enfin du roi et de son conseiller, montre que la relation duale, démultipliée, soutient l'exploration d'un problème dans toute sa complexité, tout en faisant signe vers l'unité nécessaire du corps politique.

Morwenna Coquelin analyse de son côté l'évolution de la relation entre une personne morale, la ville d'Erfurt, et son seigneur, l'archevêque de Mayence. La richesse de la ville, sa situation périphérique et l'autorité qu'elle acquiert sur son plat pays lui donnent les moyens de relâcher la soumission qu'elle doit

à son seigneur et de s'intégrer, grâce aux relations qu'elle noue avec des acteurs politiques tiers, dans un espace politique régional. L'autonomie de fait qu'Erfurt acquiert reste toutefois conditionnée à l'absence de réaction des archevêques, qui permettent au processus de suivre son cours.

La question d'une reconfiguration des identités individuelles au sein de la relation duale est finalement posée dans la troisième partie. Le rapport avec l'autre invite en effet à des jeux de miroir et de ressemblance. Delphine Rabier étudie ainsi la relation entre le dévot et son saint patron dans la peinture flamande du xv<sup>e</sup> siècle. Elle en déchiffre les supports et la mise en scène en abordant la question du choix du patron représenté et de sa fonction d'intercesseur avec l'au-delà, introduisant le dévot dans le monde divin.

À partir de deux textes relevant de la culture humaniste et du témoignage de soi, Aude-Marie Certin cherche de son côté à comprendre pourquoi le père devient un enjeu de mémoire à la fin du Moyen Âge et comment la relation père-fils participe à la construction identitaire du second. Concernant la *vita* de l'empereur Charles IV, l'enchevêtrement des niveaux de paternité – consacrant celle de nature divine – est analysé comme un moule dans lequel doivent se couler ses descendants. Toutefois, l'empereur ne se constitue comme souverain qu'à la faveur d'une autonomisation progressive vis-à-vis de la figure de son père. La chronique du peintre Albrecht Dürer se construit quant à elle autour de son géniteur, dans la perspective humaniste de l'imitation, non pas servile mais créatrice, du père par le fils. Les deux auteurs ne se pensent donc pas en dehors de la relation au père et leurs écrits permettent d'appréhender le cheminement de leur construction personnelle, cheminement dont ils transmettent la mémoire à leurs descendants, endossant à leur tour le rôle de père.

Pour conclure, deux articles abordent la caractérisation de l'autre et de l'étranger qui naît de la relation entre deux groupes. Camille Rouxpetel étudie la question de l'altérité à travers l'exemple du couple missionnaire/hérétique et du regard porté au xiii<sup>e</sup> siècle par un prédicateur dominicain, Riccold de Monte Croce, sur les chrétiens d'Orient. Celui-ci appréhende nestoriens et jacobites de trois manières, qui correspondent à trois temps de l'action missionnaire : préparation à la mission, au cours de laquelle il tente d'identifier l'altérité théologique et liturgique de ces communautés ; prédication, au cours de laquelle il est confronté à cette altérité, et réflexion *a posteriori*, à partir de laquelle l'altérité est nuancée et des règles de réactions pratiques édictées.

Cédric Quertier examine enfin le couple citoyen/étranger dans les communes italiennes. Les sources politico-juridiques distinguent à partir du xiii<sup>e</sup> siècle de manière de plus en plus tranchée l'étranger du citoyen, sans pour autant le définir autrement qu'en creux et en lui appliquant une série de restrictions

de droits. Alors que le couple *cittadino/forestiero* structure les représentations politiques, la réalité est plus nuancée, car différents degrés de citoyenneté et d'extranéité se superposent dans le temps, l'espace et la documentation.

Au-delà des normes de nature juridique, familiale, sociologique, morale, politique ou encore économique qui unissent deux individus dans un couple et des rituels qui leur sont associés, les acteurs acceptent, enrichissent ou détournent les rôles sociaux attendus d'eux, sans pour autant que cet aspect soit à concevoir strictement comme une mise en cause de l'ordre social<sup>13</sup>. Il faut rappeler sur ce point que le christianisme tend à favoriser le détachement à l'égard du monde, ainsi que des formes de relation sociale fondées sur l'amour, sur la charité et sur la fraternité – autant de relations horizontales qui viennent dans une certaine mesure compenser la hiérarchie des rangs. Le lien personnel qui se tisse entre deux êtres peut ainsi ouvrir à une réinvention des règles, sociales ou littéraires, et à une reconfiguration des définitions de soi et de l'autre.

18

---

13 Voir par exemple Sara M. Butler, « "I will never consent to be wedded with you!": Coerced Marriage in the Courts of Medieval England », *Canadian Journal of History*, n° 39, 2004, p. 247-270.

DEUXIÈME PARTIE

**Former un duo :  
le lien social et politique**



LA MAIN INVISIBLE DU SEIGNEUR ?  
ERFURT ET LES ARCHEVÊQUES DE MAYENCE  
À LA FIN DU MOYEN ÂGE

*Morwenna Coquelin*

Le couple seigneur/ville se caractérise par une certaine complexité dans la mesure où la dimension collective de la ville implique, en plus de la relation qui l'unit comme personne morale à son seigneur, l'existence d'un lien entre le seigneur et chacun des acteurs de la communauté urbaine. C'est ainsi le rôle des serments, prêtés à titre privé ou lors de la prise de fonctions publiques, que de réaffirmer périodiquement et solennellement ce lien<sup>1</sup>, afin de renouveler une relation qui comporte donc deux niveaux, individuel et collectif. Ce deuxième niveau est en outre démultiplié puisque chacune de ces interactions singulières est l'occasion de redéfinir, ou de tenter de redéfinir, le rapport au seigneur – même s'il s'agit là d'un jeu restreint auquel seuls les membres les plus puissants de la communauté urbaine sont en mesure de participer. Dans le cadre d'une ville, le lien seigneur-sujet est donc feuilleté et doté d'une forte plasticité.

Ce lien est enrichi, à Erfurt, par les potentialités seigneuriales de la ville elle-même : le Conseil, représentation politique de la communauté des bourgeois, en est la manifestation la plus évidente. Erfurt est une ville territoriale dont les compétences restent contrôlées et délimitées par son seigneur, l'archevêque de Mayence, et le Conseil n'est jamais censé agir qu'au nom de ce seigneur. Mais la construction d'une autonomie civique et l'extension des prérogatives des conseillers font du Conseil une institution de gouvernement parallèle à celle des représentants de l'archevêque. Le Conseil partage avec ces derniers l'autorité, juridique notamment ; la ligne de partage des compétences est fluctuante, sans cesse redéfinie au gré des accords. Son évolution dévoile un rapport de force

1 La révision du règlement urbain (*Stadtsregiment*) d'Erfurt, imposée par l'archevêque en 1510, contient principalement le texte des serments qui lui sont prêtés (cinq rubriques sur neuf). Le serment du conseil occupe douze des trente-cinq feuillets (Stadtarchiv Erfurt [StAE] o-1/l-114 ; Karl Heinemann, *Die statutarischen Rechte für Erfurt und sein Gebiet*, Erfurt, Maring'sche Buchhandlung, 1822, p. 106-142). Cette révision est essentiellement une réaffirmation, par la force des serments, de la souveraineté de l'archevêque, qui venait d'être ébranlée par des émeutes urbaines (voir Ulman Weiß, « Das tolle Jahr von Erfurt », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Altertumskunde von Erfurt* [MVGAE], n° 71 – N.F. n° 18, 2010, p. 23-35).

plus ou moins mouvant selon les villes. Dans le cas d'Erfurt, ce rapport est particulièrement favorable à la ville entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. D'un point de vue géographique d'abord, car Erfurt bénéficie de la distance qui la sépare de son seigneur, l'archevêque de Mayence, et de la forte discontinuité de l'espace impérial. Elle est ainsi à la fois en situation de périphérie au sein de l'Électorat et de rupture par rapport au centre mayençais.

Cette absence, ou plutôt cet éloignement du seigneur, est le premier élément qui favorise l'aménagement de la relation entre les deux pouvoirs. La ville achète progressivement des droits seigneuriaux à l'archevêque ; la constitution d'un ensemble territorial propre lui confère en outre une double nature de sujet et de seigneur. Ce territoire (*Gebiet*) est composé de biens qu'Erfurt a achetés et, majoritairement, de biens qui lui ont été concédés en fief par divers seigneurs<sup>2</sup>. Le Conseil y exerce son autorité de façon totalement indépendante de l'archevêque : alors que l'autonomie du Conseil à l'intérieur des murailles est une autonomie de fait obtenue par privilèges, l'autorité du Conseil sur son territoire est de droit et totalement hors de la sphère de l'archevêque. Au moment de sa plus grande extension vers 1470, le territoire regroupe une centaine de villages et une ville, pour une superficie d'environ 610 km<sup>2</sup>. C'est probablement le sixième plus vaste territoire urbain de l'Empire, et il peut rivaliser avec celui de Nuremberg à la même époque ; Mühlhausen, ville libre thuringienne, contrôle seulement dix-neuf villages.

142

La distance, la fortune d'Erfurt et cette autorité exercée sur un plat pays très étendu se combinent donc pour modifier la relation qu'Erfurt entretient avec son seigneur, mais aussi pour y introduire d'autres partenaires. Le couple seigneur/sujet ne saurait rester au singulier pour penser la relation entre la ville et son archevêque : le seigneur par excellence, l'empereur, entre en jeu, de même que des princes voisins, qui utilisent leur proximité géographique avec Erfurt pour intervenir dans ses affaires et concurrencer le pouvoir de Mayence<sup>3</sup>. Le couple initial explose et d'autres ramifications apparaissent : la délimitation entre les prérogatives du seigneur et les capacités du sujet se fait plus floue au fur et à mesure que la position de la ville se renforce.

Cette étude porte sur l'aménagement de la relation entre Erfurt et son seigneur et les voies par lesquelles la ville a pu réduire, détourner, contourner,

2 Il n'existe qu'une étude détaillée du territoire erfurtois. Ancienne, elle se concentre sur l'obtention des différents biens, leur statut juridique et leur administration : Georg Oergel, « Das ehemalige erfurtische Gebiet », *MVGAE*, n° 24-2, 1903, p. 161-190. Une présentation plus synthétique met ce territoire en perspective avec celui d'autres villes allemandes : Tom Scott, « The City-State in the German Speaking Lands », dans Christopher Ocker *et al.* (dir.), *Politics and Reformation. Essays in Honor of Thomas A. Brady Jr.*, Leiden, Brill, 2007, p. 3-65.

3 Le duc de Saxe en particulier, dont l'emprise régionale se renforce au XV<sup>e</sup> siècle, finit par se revendiquer protecteur d'Erfurt en 1483.

ou détendre le lien de sujétion. Non libre, mais puissante, Erfurt aurait été en mesure de choisir la liberté, mais a préféré opter pour une situation intermédiaire d'autonomie factuelle, équilibre que le Conseil parvient à conserver jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Erfurt est ainsi un cas particulièrement intéressant dans le paysage urbain de l'Empire tardo-médiéval. Cependant la construction territoriale et politique de la ville, pour être à son apogée, n'en est pas moins sujette à des évolutions et réajustements constants.

#### PORTRAIT D'UN SUJET EN SEIGNEUR

L'évolution des relations entre Erfurt et son seigneur est permise et soutenue par la grande richesse de la ville : Erfurt bénéficie des terres fertiles du bassin thuringien et du croisement de routes commerciales nombreuses<sup>4</sup> qui ont assuré son dynamisme depuis le Haut Moyen Âge<sup>5</sup>. Erfurt polarise la production et le commerce des céréales et de la guède, qui assure sa richesse et celle des principales familles erfurtoises<sup>6</sup>. Ces ressources économiques, couplées au manque chronique d'argent des archevêques tout au long des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, permettent ainsi à la ville d'élargir progressivement son emprise juridique par l'achat et la négociation de privilèges puis l'obtention de droits<sup>7</sup>. La communauté des bourgeois, attestée en 1120<sup>8</sup>, se structure autour d'un Conseil connu dès 1212<sup>9</sup>. Le xiii<sup>e</sup> siècle est celui de l'établissement d'un pouvoir erfurtois : les institutions urbaines sont affermiées, le fonctionnement du Conseil est précisé et ses prérogatives (commerciales, juridiques et judiciaires, fiscales) sont peu à peu complétées. À la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, la ville possède une autonomie large sur l'espace *intra-muros*. Cette activité grandissante du gouvernement urbain entraîne le développement, précoce à l'échelle de l'Empire, d'une chancellerie

4 L'antique *Via regia Lusatae*, qui relie le Rhin aux espaces slaves, la *Sächsische Strasse*, qui relie la ville à la Hanse, et la *Nürnbergger Geleitsstrasse*, qui va vers le Sud, pour ne citer que les principales (Luise Gerbing, « Erfurter Handel und Handelsstrassen », *MVGAE*, n° 21, 1900, p. 95-148, ici p. 99, 100, 103 ; Friedrich Bruns et Hugo Weczerka, *Hansische Handelsstrassen*, t. II, *Textband*, Weimar, Böhlau, 1967).

5 Charlemagne en fait une étape pour le commerce avec les Avars et les Slaves à partir de 805 (*Urkundenbuch der Stadt Erfurt*, éd. Carl Beyer, Halle, Hendel, t. I, 1889 [dorénavant UB I], n° 4, p. 2).

6 Astrid Schmidt-Händel, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, Frankfurt-am-Main, Peter Lang, 2004.

7 Les privilèges (StAE 0-0/A-IV, VI et VII) sont soigneusement conservés par la ville dans les archives de la chancellerie, comme le montrent les catalogues établis en 1490 (*Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt*, Magdeburg, Rep. Cop. 1373a) et 1589 (StAE 1-1/1a-44).

8 Acte d'Adelbert I<sup>er</sup> archevêque de Mayence, 1120, dans UB I, n° 13, p. 5-6, ici p. 5 : « *pro dilectione et fidelitate civium meorum* » (« pour l'amour et la fidélité de mes bourgeois », je traduis).

9 Acte de Lambert de Gleichen, de Theoderich prévôt d'Apolda, du chancelier Theoderich et du Conseil, 1212, dans UB I, n° 72, p. 34-36, ici p. 35 : « *burgenses, quibus dispensatio reipublice eiusdem civitatis Erfordensis est credita* » (« les bourgeois en charge de l'administration des affaires publiques de la ville d'Erfurt », je traduis).

qui définit la politique civique – et donc la conservation de la mémoire urbaine. La seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle voit l'apparition d'un secrétaire spécifiquement engagé par le Conseil, qui fait aussi office de conseiller juridique et porte la voix urbaine lors des négociations ou des représentations auprès d'autres villes ainsi qu'aux diètes : la capacité de gouvernement d'Erfurt est manifeste et reconnue<sup>10</sup>.

Le droit de battre monnaie contribue aussi à accroître cette visibilité d'Erfurt en tant que seigneur. Elle l'acquiert progressivement, en plaçant les gens de monnaie sous le contrôle du Conseil, en les retirant de celui des officiers mayençais, avant d'acheter en 1348, pour 3 000 marcs d'argent, le droit complet de battre monnaie<sup>11</sup>. À l'image de saint Martin s'ajoutent désormais les armes d'Erfurt tandis que le nom de l'archevêque siégeant disparaît au profit de celui de la ville<sup>12</sup> (**fig. 1**). Le droit de battre monnaie permet la diffusion de l'image d'Erfurt en majesté, accentuant la visibilité de ses capacités seigneuriales<sup>13</sup>.

144

L'évolution du rapport de force se fait selon deux modalités : le regroupement de droits seigneuriaux dans les mains du Conseil – qui en droit exerce toujours son autorité au nom de l'archevêque et lui prête serment – et l'exception par rapport à la norme du seigneur. Erfurt sort du cadre commun mayençais en obtenant des privilèges *de non evocando* (les justiciables ne peuvent comparaître devant un tribunal étranger) et *de non appellando* (la ville est l'instance juridique supérieure) qui sont régulièrement confirmés par l'archevêque depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Erfurt s'extrait de la juridiction archiépiscopale, qui n'a plus compétence que pour les affaires spirituelles. Le rôle du Conseil se perçoit dans sa participation à des assemblées judiciaires de niveau régional ou dans l'envoi de lettres ouvertes dans lesquelles il se représente en train de rendre la justice<sup>15</sup>. La redéfinition du rapport ville/seigneur est parsemée de heurts<sup>16</sup>, jusqu'à

10 Aloys Schmidt, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », *MVGAE*, n° 40-41, 1921, p. 1-88, ici p. 20.

11 Acte de Gerlach archevêque de Mayence et du chapitre, 16 novembre 1354, dans *Urkundenbuch der Stadt Erfurt*, éd. C. Beyer, t. II, Halle, Hendel, 1897 [dorénavant UB II], n° 416, p. 336-338. Erfurt frappe surtout des pièces de faible valeur, mais aussi des *Thalers* à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

12 Les *Groschen* de 1468 portent à l'avvers « SANCTUS MARTINUS EPISCOPUS » et au revers les armes de la ville et la mention « GROSSUS NOVVS ERFFORDENSIS 68 », en opposition par exemple au demi-bractéate d'Adelbert II (1138-1141), frappé des effigies de l'archevêque et de saint Martin entourées de la mention « MARTINUS ADELBERTUS » (Günther Röblitz, « Erfurter Münzgeschichte der Groschenperiode bis zur ersten Talerprägung 1548 », dans Ulman Weiß [dir.], *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte. Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 331-345).

13 Une étude de la diffusion des monnaies erfurtoises reste cependant à faire.

14 StAE 0-0/A-IV.

15 StAE 1-1/XXI/1a-1a, t. III, fol. 32<sup>v</sup>, fol. 35, pour 1449.

16 Erfurt est frappée d'interdit une première fois en 1242-1244, en partie parce qu'elle soutient Frédéric II alors excommunié : le Conseil joue l'empereur contre son seigneur. La ville est de nouveau placée sous interdit en 1279-1282, pour s'être opposée à son archevêque. Stephanie Wolf, *Erfurt im 13. Jahrhundert: städtische Gesellschaft zwischen mainzer Erzbischof, Adel und Reich*, Köln, Böhlau, 2005, en particulier p. 89-94 et p. 186-219. Le seigneur est un ecclésiastique et il utilise les armes spirituelles dans tous les conflits avec la ville.



Fig. 1. Groschen erfurtois de 1468 © Münzsammlung der Universität Leipzig

la rédaction, en 1289, de la *Concordata Gerhardi*, par laquelle l'archevêque Gerhard II (1288-1305) octroie une certaine autonomie à Erfurt et délimite, en accord avec le Conseil, les compétences juridiques, fiscales, monétaires et policières de la ville et des officiers de l'archevêque<sup>17</sup>. Il est donc possible de faire évoluer la relation avec le seigneur et Erfurt dispose d'une marge de manœuvre grâce à son importance commerciale, source de richesse : chaque droit se paie.

Ce développement d'une autorité civile se manifeste de façon évidente dans la topographie et l'architecture urbaines. Si l'archevêque conserve toujours sa cour à l'ombre de la cathédrale Sainte-Marie et de la collégiale Saint-Séverin, dans un espace chargé de prestige par son aura spirituelle et l'ancienneté de son occupation<sup>18</sup>, le pouvoir civil siège dans un hôtel de ville, mentionné dès 1275<sup>19</sup>, qui manifeste de plus en plus clairement sa force et ses capacités juridiques : une tour abrite dès 1330 le trésor et les archives urbaines, la chancellerie occupe plusieurs salles et la salle de réunion du Conseil est ornée de boucliers aux armes d'Erfurt<sup>20</sup>. Le seul vestige qui en est conservé est un ornement de l'ancienne façade, qui manifestait la volonté d'émancipation d'Erfurt. Il s'agit des « grandes armes » de la ville, unissant autour des armes d'Erfurt empruntées à Mayence (une roue d'argent à six rayons sur fond de gueule) des blasons spécifiquement liés à la ville : ceux des forteresses de Vippach, de Kapellendorf, de Vieselbach et de Vargula, le tout surmonté d'un casque (**fig. 2**). Ces armoiries permettent de manifester dans l'espace public une dimension seigneuriale pleine et entière et non plus une autonomie négociée : Erfurt est seul seigneur d'un territoire protégé par les quatre forteresses susnommées.

Le même dispositif était apposé sur le mur d'enceinte. Un seul exemple en est conservé : il est placé sur le côté extérieur de la porte Saint-Jean, au nord de l'enceinte, et attesté dès avant 1448 (**fig. 3**). On peut supposer qu'un motif semblable accueillait tout voyageur qui entrait dans la ville.

17 La *Concordata* est éditée dans Alfred Kirchoff, *Die ältesten Weitshümer der Stadt Erfurt über ihre Stellung zum Erzstift Mainz*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, p. 1-30. Sur le développement du gouvernement urbain, voir Stephanie Wolf, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, op. cit.

18 La colline cathédrale est l'un des deux berceaux de l'occupation humaine.

19 Serment de maître Heinrich von Kirchberg envers la ville, 18 novembre 1275, dans UB I, n° 282, p. 180 : « in curie consulum Erfordensium » (« à la cour des conseillers d'Erfurt », je traduis).

20 Fritz Wiegand, *Das Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, Erfurt (Beiträge zur Geschichte der Stadt Erfurt, 6), 1961. On peut noter toutefois que la ville n'éleva pas de Roland et que le Romain en armes toujours visible sur le *Fischmarkt*, à quelques mètres de son emplacement originel, ne fut érigé face à l'Hôtel de ville qu'en 1591, en remplacement d'un saint Martin détruit lors des troubles de 1525. Saint Martin est le patron d'Erfurt mais aussi de l'archevêché et le Conseil détourna le symbole pour en faire un guerrier protecteur des libertés civiles.

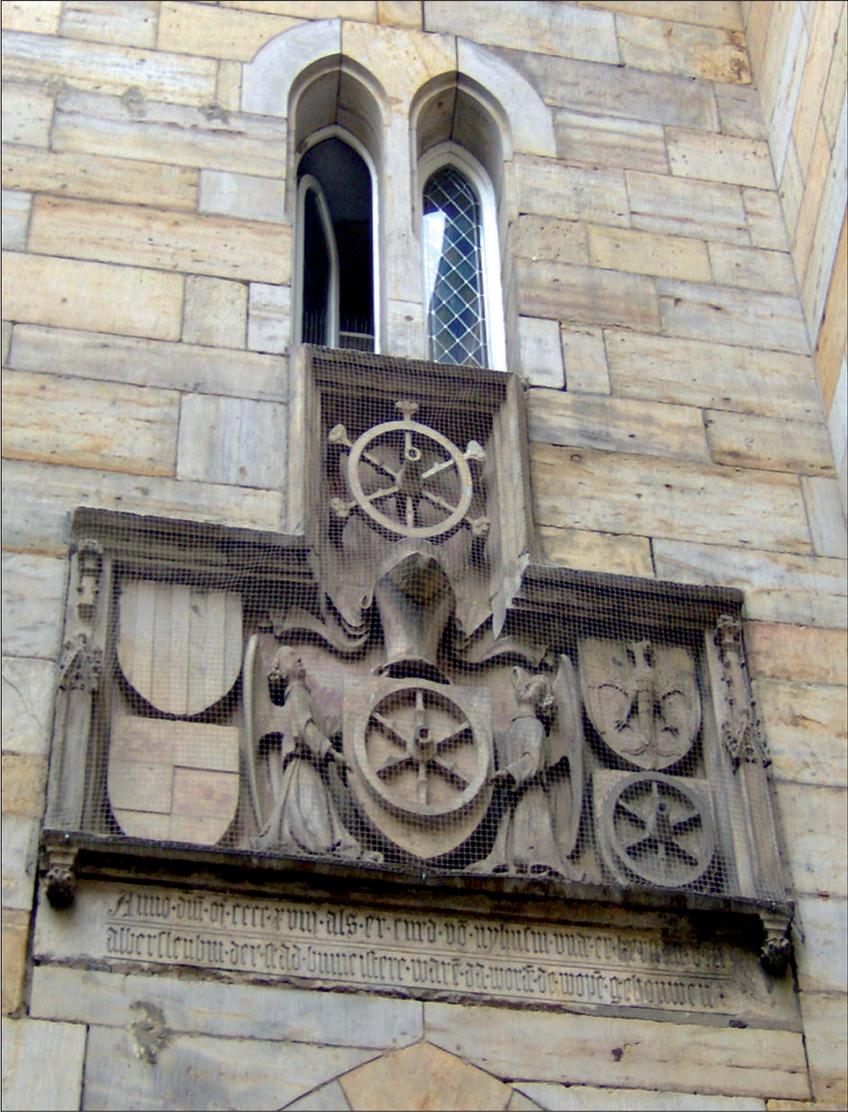


Fig. 2. Les grandes armes de la ville  
© M. Coquelin



Fig. 3. Saint-Jean, mur d'enceinte extérieur nord de la ville  
© M. Coquelin

Le territoire est crucial pour la ville. En effet, il est source de puissance économique et fiscale, mais il est aussi, et peut-être surtout, le lieu naturel du développement d'une capacité seigneuriale propre à la ville. Il est principalement constitué de fiefs tenus de la maison Wettin, des comtes de Gleichen ou de divers établissements religieux, auxquels s'ajoutent quelques possessions libres et la forteresse de Kapellendorf, le bien le plus prestigieux et significatif de l'ensemble<sup>21</sup>.

L'autorité seigneuriale de la ville est d'abord marquée dans le territoire par le réseau des officiers assermentés et gagés déployés dans un système d'avoueries et de capitaineries. Il ne s'agit pas d'une relation pyramidale dont l'archevêque serait le sommet, mais bien de l'apparition d'un niveau extérieur au seigneur : les terres qui composent le plat pays ne sont pas des possessions archiépiscopales concédées à Erfurt et n'ont aucun lien avec Mayence. Le territoire est l'espace d'expression d'une justice et d'une fiscalité émanant du Conseil et portées par des agents assermentés. On peut par ailleurs y observer les manifestations d'un sentiment d'appartenance erfurtois puisque les populations reconnaissent l'autorité de la ville et font appel au Conseil en cas de troubles avec des communautés voisines<sup>22</sup>.

Ce territoire est donc le lieu où se déploie un pouvoir seigneurial propre à la ville, pouvoir qui se manifeste également dans le contrôle de l'espace – en particulier l'autorité sur les routes (*Strassenhoheit*) et la délivrance du conduit (*Geleit*). Il s'agit de fonctions cruciales puisqu'elles permettent la sécurité des déplacements, principalement marchands. Erfurt est libre d'accorder ou de refuser son conduit et de définir ainsi sa place au sein de l'Allemagne moyenne et de la hiérarchie urbaine. On le voit notamment lorsque le conduit est demandé pour un juif : la ville, à partir des années 1450, le refuse théoriquement, mais elle

21 Kapellendorf est achetée à l'évêque de Constance (7 octobre 1348, dans UB II, n° 295, p. 240-241). Voir aussi Georg Oergel, « Das ehemalige erfurtische Gebiet », art. cit.

22 C'est bien visible dans les conflits portant sur des limites territoriales (StAE 1-0/B-III, 24, n° 1, fol. 1-7 et StAE 1-0/B-II, 5, fol. 1-2<sup>v</sup>). L'organisation de la société est l'un des éléments centraux dans le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe « national », avec l'historiographie ou la langue : Giorgio Chittolini et Peter Johanek (dir.), *Aspetti e componenti dell'identità urbana in Italia e in Germania (secoli XIV-XVI)/Aspekte und Komponenten der städtischen Identität in Italien und Deutschland (14.-16. Jahrhundert)*, Bologna/Berlin, il Mulino/Duncker & Humblot, 2003 ; Rainer Babel et Jean-Marie Moeglin (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne*, Sigmaringen, Thorbecke, 1997 ; Peter Moraw (dir.), *Regionale Identität und soziale Gruppen im deutschen Mittelalter*, Berlin, Duncker & Humblot, 1992 ; Matthias Werner (dir.), *Identität und Geschichte*, Weimar, Böhlau, 1997 ; Id. (dir.), *Spätmittelalterliches Landesbewusstsein in Deutschland*, Sigmaringen, Thorbecke, 2005. Les Erfurtois ne se présentent pas comme un peuple, mais comme une communauté politique (la commune) et juridique, qui permet le développement d'un sentiment de cohésion (« *Wir-Gefühl* ») dont témoignent les chroniques urbaines.

peut adapter sa position en fonction du destinataire, comme elle le fait dans des lettres adressées au duc de Saxe ou au duc de Brunswick. Erfurt est ainsi prête à faire une exception, présentée comme le résultat de son amitié, garantissant la paix régionale par l'entretien de bonnes relations avec les princes voisins<sup>23</sup>. Erfurt agit donc selon les fondements idéologiques de la commune, instrument de paix et de concorde : l'amitié est à la base de la commune et le discours du bien commun, garant de sécurité et de prospérité, imprègne tout le monde urbain européen<sup>24</sup>.

150

Cette politique d'amitié régionale passe aussi par la mise en place de traités, en particulier avec la maison ducale des Wettin<sup>25</sup>, depuis les années 1260, et les comtes de Gleichen<sup>26</sup>. La ville est donc prise dans un réseau de partenariats et d'entraide locale et régionale dans lequel l'archevêque n'a aucune place. Elle ne se contente pas de la protection de son seigneur ; mieux, elle ne la sollicite pas, mais se place à égalité avec ses partenaires. Elle en a la capacité économique et militaire, patente dans l'envoi de contingents lors des guerres hussites<sup>27</sup>. La ville acquiert alors un rôle politique important dans une Thuringe divisée entre plusieurs territoires. Sa correspondance souligne les capacités seigneuriales d'Erfurt : le Conseil est seul décisionnaire dans ses affaires et il n'en réfère jamais à l'archevêque, tandis que les documents qu'il écrit engagent la communauté urbaine manifestée par la première personne du pluriel à laquelle ils sont rédigés. Elle révèle aussi l'horizon politique d'Erfurt, selon un tropisme thuringo-saxon : l'espace d'appartenance de la ville, plutôt que l'Électorat de Mayence, est le bassin thuringien. La situation locale est bien plus prégnante que le rattachement politique.

Si l'on considère la correspondance d'Erfurt avec les seigneurs, on note en effet l'importance de l'ensemble formé par le landgraviat de Thuringe et le duché de Saxe. Jusqu'aux années 1450, c'est le landgrave qui est le destinataire principal de la correspondance d'Erfurt, avec selon les années entre 25 % et

23 Par exemple, un conduit accordé en 1450 à un juif de Frédéric de Brunswick-Lunebourg « *fur uch zculiebe und wolgefallen* » (« pour votre amitié et votre bon plaisir », je traduis), StAE 1-1/XXI/1a-1a, t. III, fol. 64<sup>v</sup>.

24 L'expression la plus connue de ce programme est sans doute le décor réalisé par Ambrogio Lorenzetti dans la salle de réunion du conseil de Sienne, étudié par Quentin Skinner, *L'artiste en philosophe politique. Ambrogio Lorenzetti et le bon gouvernement*, Paris, Raisons d'agir, 2002 ; Élodie Lecuppre-Desjardin et Anne-Laure Van Bruaene, *De Bono Communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.)*, Turnhout, Brepols, 2010, offre une synthèse récente sur les discours politiques urbains et le thème du bon gouvernement.

25 Les Wettin, margraves de Misnie, accroissent régulièrement leur puissance en Allemagne moyenne dans les derniers siècles du Moyen Âge : ils obtiennent en 1263 le landgraviat de Thuringe et sont ducs-électeurs de Saxe en 1423.

26 StAE 0-0/A-VIII et IX.

27 Cinq croisades ont été menées par Sigismond entre 1421 et 1433. On trouve des traces de la participation de la ville à la quatrième croisade (1427-1430) dans le premier volume de la correspondance conservée (StAE 1-1/XXI/1a-1a, t. I).

30 % des lettres envoyées, tandis que le duc de Saxe en reçoit au plus 10 %. Les comtes de Gleichen et de Schwarzbourg<sup>28</sup> sont aussi des partenaires importants puisqu'ils reçoivent 10 % à 20 % des lettres envoyées chaque année par le Conseil<sup>29</sup>. Les autres destinataires n'apparaissent que très épisodiquement, avec généralement une ou deux lettres par an motivées par des points très précis, comme le renouvellement d'un lien de vassalité lors du changement de seigneur, ou l'intervention d'Erfurt pour défendre un bourgeois en procès hors de la ville. Ainsi l'archevêque de Mayence<sup>30</sup> ne reçoit-il guère plus de dix lettres par an, parfois même aucune : la politique urbaine se fait largement à l'écart du seigneur. Erfurt ne le consulte pas et ne l'inclut pas dans son espace politique, qui est donc bien régional et non mayençais : l'archevêque est le grand absent de la communication erfurtoise. Il n'apparaît qu'à de rares reprises, et quasiment jamais comme le seigneur d'Erfurt : le Conseil lui écrit comme à un prince voisin, seigneur d'un autre territoire impliqué dans une affaire concernant Erfurt. C'est le cas lors d'une faide opposant en 1448-1451 la ville à des vassaux du duc de Saxe : ces chevaliers ont attaqué des bourgeois d'Erfurt sur la route d'un pèlerinage dans l'Eichsfeld<sup>31</sup> et l'archevêque n'est contacté que parce que les faits ont eu lieu sur son territoire, non parce qu'il devrait défendre ses sujets<sup>32</sup>.

Dans la série de lettres conservées pour les années 1475-1500<sup>33</sup>, la Saxe devient prépondérante. La maison Wettin a absorbé la Thuringe en 1440, espace qui disparaît donc de l'horizon politique et des systèmes d'alliance, ainsi que la Misnie, petit margraviat désormais fondu dans le duché de Saxe. Erfurt devient progressivement une enclave au sein des territoires Wettin<sup>34</sup>.

Les princes de Saxe<sup>35</sup>, Électeurs, détenteurs de dignités variées dans le bassin thuringien, sont les princes les plus importants de la région. Ils reçoivent suivant les années 30 % à 40 % de la correspondance urbaine, tandis que les comtes de Schwarzbourg continuent à recevoir de 10 % à 15 % des lettres. Les lettres adressées aux comtes de Gleichen forment à cette période moins de 10 % du total, mais ces seigneurs restent toutefois parmi les correspondants privilégiés de la ville : les autres destinataires ont une présence beaucoup plus épisodique liée à des événements exceptionnels. L'archevêque de Mayence reste

28 On compte ensemble les différentes branches de ces familles.

29 *Libri dominorum*, StAE 1-1/XXI/1a-1a, t. I, 1427-1429, t. II, 1434-1438, t. III, 1448-1456.

30 On compte ensemble les lettres adressées à l'archevêque et celles qui le sont au chapitre.

31 L'Eichsfeld est une région du Nord de la Thuringe qui fait partie de l'Électorat de Mayence.

32 StAE 1-1/XXI/1a-1a, t. III, fol. 1-217<sup>v</sup> ; la lettre à l'archevêque se trouve fol. 23<sup>v</sup>.

33 *Libri dominorum*, StAE 1-1/XXI/1a-1b, t. I, 1475-1482, t. II, 1483-1487, t. III, 1488-1500.

34 Lorsqu'il décède sans héritiers, les biens de Frédéric le Pacifique (1384-1440), margrave de Misnie et landgrave de Thuringe, passent à son neveu Frédéric II de Saxe.

35 On considère ici l'ensemble des membres de la maison ducale, même après sa division en 1485 en deux branches distinctes, ernestinienne (qui conserve la dignité électorale) et albertinienne.

peu sollicité par Erfurt, même si l'on peut noter une légère augmentation de la correspondance qui lui est adressée en 1476, puis surtout à partir de 1488. Cela s'explique par la volonté de Diether d'Isenburg et de son successeur Berthold d'Henneberg (1484-1504) de raffermir le contrôle des archevêques sur la ville dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle.

Tableau n° 1 : Principaux destinataires de la correspondance d'Erfurt avec les princes

	1427-1438	1448-1456	1475-1500
Lettres aux princes	1 008	1 028	3 778
dont :			
* archevêque de Mayence	36 (3,5 %)	37 (3,5 %)	179 (4,7 %)
* landgrave de Hesse	49 (5 %)	44 (4 %)	82 (2,1 %)
* landgrave de Thuringe	282 (28 %)	–	–
* margrave de Misnie	3 (0,3 %)	–	–
* comte de Gleichen	76 (7,5 %)	104 (10 %)	245 (6,5 %)
* comte de Schwarzbourg	171 (17 %)	85 (8 %)	435 (11,5 %)
* duc de Saxe	78 (8 %)	458 (44,5 %)	1 063 (28 %)
Nombre total de correspondants différents	63	47	151

152

La ville est donc prise dans un réseau de communication dont le rayonnement reste faible et correspond à l'espace des alliances politiques du Conseil. Il ne s'agit toutefois pas d'une correspondance organisée par la ville sous forme d'un réseau dont elle serait le centre – contrairement par exemple à ce qu'a pu montrer Laurence Buchholzer-Rémy pour Nuremberg<sup>36</sup>. Le but des lettres erfurtoises est rarement d'organiser la politique et jamais d'entretenir l'amitié<sup>37</sup>. La ville réagit toujours à un motif concret : attaque d'un convoi de bourgeois-marchands ou d'un village, affaires commerciales, contestation de dettes ou d'un héritage, etc. On voit ici l'une des faiblesses d'Erfurt : peut-être parce que c'est une ville territoriale dont la capacité politique reste limitée par le bon vouloir du seigneur, probablement aussi car la Thuringe ne compte que peu de villes capables de participer à un réseau urbain autonome, Erfurt apparaît isolée dans un ensemble territorial de plus en plus menaçant. Elle a pu acquérir des capacités seigneuriales, en propre ou par privilèges, qui lui ont permis, avec son assise économique, de devenir un acteur politique régional. Elle ne constitue néanmoins pas un centre organisateur au-delà de son territoire et de la sphère commerciale.

36 Laurence Buchholzer-Rémy, *Une ville en ses réseaux. Nuremberg à la fin du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2006.

37 Encore que les formules de salutations dessinent une hiérarchie dans la proximité amicale. Les dons consentis par Erfurt et inscrits dans ses comptes sont adressés à des partenaires généralement tout autres, plus lointains, et sont faits en fonction d'événements précis (*Nebensachen*, 1483 et 1486, StAE 1-1/XXII/3-1 et 1-1/XXII/3-1a ; *Hauptrechnung des Rates*, 1505, StAE 1-1/XXII/2-1, t. I).

Le xv<sup>e</sup> siècle voit pourtant Erfurt agir en seigneur, sur son propre territoire comme au niveau régional. La relation seigneur/ville est complexifiée par la double nature de la ville mais aussi par l'apparition d'autres acteurs. L'un d'entre eux est resté relativement absent de l'étude jusqu'à présent : l'empereur. Pourtant, il s'agit sans doute du plus important, par son autorité propre, mais aussi par sa capacité à changer la nature juridique de la cité. Erfurt possède en effet, depuis 1348, un fief tenu directement de l'empereur, la forteresse de Kapellendorf. Outre son importance militaire et territoriale, Kapellendorf revêt une importance symbolique et juridique par son immédiateté (*Unmittelbarkeit*)<sup>38</sup>, c'est-à-dire son rapport direct à l'empereur, à l'image des villes libres. Au contraire, la ville d'Erfurt est incluse dans les territoires de l'archevêque de Mayence, qui constitue donc un échelon intermédiaire entre elle et l'empereur, et elle est dite médiate (c'est l'archevêque qui est immédiat). Tout l'enjeu pour Erfurt est d'utiliser à son avantage cette proximité, certes restreinte, avec l'empereur, pour asseoir son autonomie et son prestige. La ville ne se prive pas de rappeler cette immédiateté : sur les grandes armes déjà évoquées, le blason de Kapellendorf évoque la liberté que possède Erfurt grâce à l'un de ses territoires. La salle du Conseil de l'ancien Hôtel de ville est également ornée, au milieu des voûtes, à une place très visible, d'une aigle d'or à une tête sur fond bleu. L'aigle à une tête est jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle le symbole de l'Empire, et comme telle est adoptée par certaines villes impériales – sous l'autorité immédiate de l'empereur – dans leurs armoiries. L'insertion par Erfurt d'une aigle dans le programme iconographique de l'épicentre du gouvernement urbain marque bien la prise de distance avec le seigneur légitime, et ce de façon ancienne, puisque le décor à l'aigle remonte au xiv<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Il s'agit donc d'une proclamation de liberté, toute limitée soit-elle.

Cette question de la liberté anime toute la politique et la mise en scène d'Erfurt à la fin du Moyen Âge. Au-delà de la conquête de droits politiques, la ville entend affirmer une position particulière dans l'Empire, en s'éloignant de son seigneur. Elle se rapproche ainsi des villes libres, à travers notamment la ligue des trois villes de Thuringe qu'elle forme avec Mühlhausen et Nordhausen<sup>40</sup>. La formation d'une ligue est une réponse classique et pragmatique des villes face à l'insécurité : elles s'organisent ainsi pour défendre leurs intérêts, politiques et commerciaux, assurer la protection des convois marchands et s'épauler lors de

38 Confirmée par Charles IV (10 novembre 1352, dans UB II, n° 396, p. 321-323).

39 Paulus Cassel, *Das alte erfurter Rathaus und seine Bilder*, Erfurt, Villaret, 1857, p. 21-23.

40 Werner Mägdefrau, *Der Thüringer Städtebund im Mittelalter*, Weimar, Böhlau, 1977. La ligue est confirmée pour la dernière fois le 12 mars 1469 pour douze ans (StAE o-o/A-XIII, n° 105).

procès. Mais cette coopération permet aussi à Erfurt de se montrer l'égal de villes libres. Plus significatives encore sont les participations erfurtoises à des diètes impériales : en théorie elle n'y a pas sa place dans la mesure où elle y est représentée par son seigneur. Là encore, le gain politique est largement dû aux richesses de la ville qui lui permettent d'entretenir une certaine proximité avec l'empereur. C'est le cas de Charles IV qui confirme à plusieurs reprises les privilèges et les droits d'Erfurt et s'en affirme protecteur<sup>41</sup>. C'est également le cas de Frédéric III (1452-1493), qui soutient la politique urbaine en échange des espèces sonnantes et trébuchantes que la ville est prête à lui verser, mais aussi pour affaiblir les archevêques de Mayence et les ducs de Saxe, deux grands Électeurs. Erfurt est ainsi le pivot de la politique territoriale de l'empereur en Thuringe et Allemagne moyenne<sup>42</sup>.

154

Mais le Conseil ne fait pas le choix de la liberté urbaine : il sait bien, par les exemples de Mühlhausen et Nordhausen, les charges qui pèsent sur les villes libres – taxes, dons, amendes à verser, risque de la mise en gage, etc. Ils font donc le pari d'une situation intermédiaire et de l'autonomie plutôt que de la liberté impériale. Cette situation est largement dépendante de la fortune de la ville, de l'absence de réaction des archevêques et de la conservation de Kapellendorf : toute la liberté dont peut se réclamer Erfurt n'est en effet que celle que lui procure la forteresse tenue immédiatement de l'empereur. Le Conseil semble miser sur la superposition de trois strates pour opacifier sa relation au seigneur et jouer son autonomie : en ses murailles, il est sujet de l'archevêque, quand bien même il a obtenu des privilèges. Hors de ses murailles, il est seigneur, mais dans une situation médiante puisque ses biens lui viennent de seigneurs qui ne sont pas l'empereur, sauf à Kapellendorf, qui lui donne le prestige des villes libres et immédiates, mais de façon extrêmement ténue. L'archevêque met en avant, lui, la situation juridique d'Erfurt en ses murailles, mais aussi le lien de dépendance spirituel entre la ville et son seigneur ecclésiastique : « Erfurt est une fidèle fille du siège de Mayence », peut ainsi réaffirmer l'archevêque Diether d'Isenburg (1475-1482) en juin 1480<sup>43</sup>. « Erfurt » signifie ici la ville *intra-muros*

41 Notamment lors de la diète de Spire en 1348 (acte du 5 janvier 1348, dans UB II, n° 280, p. 229-230).

42 Eberhard Holtz, « Erfurt und Kaiser Friedrich III (1440-1493). Berührungspunkte einer Territorialstadt zur Zentralgewalt des späten Mittelalters », dans Ulman Weiß (dir.), *Erfurt 742-1992, op. cit.*, p. 185-201.

43 La relation entre Erfurt et l'archevêque Diether souffre également des événements de 1459-1461, lors de la première élection de Diether au siège archiépiscopal : non confirmé par le pape, il fut déposé en 1461. Erfurt prit le parti de son concurrent, Adolphe de Nassau. Diether est réélu en 1475 à la mort de ce dernier, cette fois sans trouble. Sur l'archevêché : Friedhelm Jürgensmeier, *Das Bistum Mainz. Von der Römerzeit bis zum II. Vatikanischen Konzil*, Frankfurt-am-Main, Knecht, 1988.

et la communauté des bourgeois<sup>44</sup>. Diether reprend ici littéralement la devise latine portée sur le grand sceau de la ville<sup>45</sup>, ce qui lui permet de montrer la double sujétion d'Erfurt : une infériorité juridique, mais aussi spirituelle. Erfurt est exclue du champ seigneurial et le droit qu'elle a sur son territoire est secondaire dans la définition de son identité ; plus encore, ses velléités d'autonomie sont passibles de châtiments spirituels. Il s'agit d'une affirmation publique et largement diffusée dans l'Empire au moyen de placards, auxquels Erfurt répond par le même moyen en décembre 1480<sup>46</sup>. Ces documents soulignent le rayonnement de la ville : s'il est impossible de retracer, faute de sources, leur diffusion géographique précise, on peut cependant admettre qu'ils ont été envoyés à un public très étendu, tant socialement que spatialement. L'adresse couvre en effet un éventail politique très large qui rassemble toutes les dignités et autorités de l'Empire : « À tous et à chaque prince électeur et prince, ecclésiastique et laïque, aux comtes, seigneurs libres, abbés, prêtres, chevaliers, écuyers, capitaines, officiers, avoués, curateurs, administrateurs, écoutètes, juges, bourgmestres, Conseils, bourgeois et communes<sup>47</sup> ».

C'est le signe que, même si Erfurt n'est pas assimilée à une ville libre, le Conseil est en revanche considéré comme porteur d'une politique urbaine dont il entend ici confirmer la légitimité et le bon droit à des partenaires effectifs ou éventuels : « chaque Conseil siégeant d'Erfurt a l'autorité, la souveraineté et le pouvoir<sup>48</sup> ». La ville exerce le pouvoir ; mais ce qui est en jeu c'est aussi sa capacité et son droit à l'exercer.

On voit aussi dans les adresses choisies une opposition entre la logique urbaine et la logique nobiliaire. Diether, en effet, ne s'adresse qu'à la plus haute noblesse, même si son placard a également été envoyé à des villes : « Au très digne et éclairé de haute naissance, à tous et chacun parmi les princes électeurs et les

44 « *Erffurt ist ein getruwe dochter des Stuls zu Meincz* », placard de l'archevêque Diether de Mayence, 29 juin 1480, édité par Carl Beyer, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether wider die Stadt Erfurt im Jahre 1480 », *MVGAE*, n° 14, 1890, p. 175-202, ici p. 179, je traduis.

45 « *Erfordia fidelis est filia moguntine sedis* », sceau en usage à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, reproduit dans UB I, p. 319.

46 Placard du Conseil d'Erfurt, 13 décembre 1480, édité par Carl Beyer, « Die erste Anschläge des Rates zu Erfurt gegen den Erzbischof Diether von Mainz im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 209-224. Les deux placards sont suffisamment retentissants pour que Konrad Stolle (1436-1501) les insère dans sa chronique régionale (*Memoriale. Thüringisch-erfurtische Chronik von Konrad Stolle*, éd. Richard Thiele, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1900, p. 400-413). Les placards sont par ailleurs réimprimés à Erfurt en 1535, 1584 et 1589, dans un moment de réaffirmation de l'autorité urbaine ; un exemplaire de 1589 est conservé à Halle (Karl Hermann, *Bibliotheca Erfurtina*, Erfurt, chez l'auteur, 1863, n° 34-36, p. 204-205).

47 « *Allen und iglichen Churfursten und fursten Geistlichen und Wertlichen Graffen fryen herrn Abtten Probstern Rittern Knechten heubluten Amptluten Vogten Phlegern Vorwesern Schultheissen Richtern Burgermeistern Rethen Burgern und Gemeynden* » (Placard du Conseil, Carl Beyer, « Die erste Anschläge des Rates zu Erfurt », art. cit., p. 209, je traduis).

48 « *Nemlich hat eyn iglicher siczender Rath zcu Erffurt oberkeit herlickeit und macht* » (*ibid.*, p. 213, je traduis).

princes, ecclésiastiques et laïques<sup>49</sup> ». Il semble faire appel à une solidarité des grands contre ceux qui sont caractérisés dans le texte comme des fauteurs de troubles qui attentent à la souveraineté des princes et à la paix<sup>50</sup>. Erfurt, en revanche, adresse à l'Empire une démonstration de ses droits fondée sur des preuves anciennes : les conseillers retracent les privilèges que leurs prédécesseurs (*vorfarn*) ont obtenus, privilèges concédés par l'archevêque et approuvés par le pape et l'empereur<sup>51</sup>. Ces droits sont présentés comme des instruments de paix tant en ville – bien ordonnée sous la conduite du Conseil – qu'au niveau territorial :

Nous voulions aussi envoyer les nôtres et, ce qui nous a été interdit, faire entendre nos affirmations, pour lesquelles nous pouvons montrer des actes, qui permettent à tous de comprendre que nous n'avons pas été contraire à la paix, mais que nous avons cherché et ordonné la paix, la grâce et la bénignité, fidèlement et avec grand zèle<sup>52</sup>.

156

Le juste gouvernement de la ville lui permet aussi de répondre des accusations de rébellion spirituelle :

Personne n'a jamais entendu (et nous ne l'avons jamais même conçu), que nous soyons ennemis de la paix, mais Dieu merci nous nous sommes tenus dans une louable paix avec les princes voisins, les seigneurs comtes, la chevalerie et les villes, et de plus nous-mêmes avons entretenu avec nos bourgeois un gouvernement bon et uni. Envers l'état ecclésiastique et les autres, nous nous sommes aussi comportés avec amour et amitié, et donc nous avons été laissés en paix par les prédécesseurs de notre seigneur de Mayence, et veuille le Dieu tout puissant, qui est la paix même, nous laisser ainsi<sup>53</sup>.

49 « *Dem Erwürdigen und Durchluchtigen Hochgebornen allen und Iglichen Churfursten und fursten geistlichen und werntlichen* » (Placard de Diether, éd. Carl Beyer, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether », art. cit., p. 178, je traduis).

50 Diether déclare ainsi « que nos sujets, et sujets de notre collégiale, et la bourgeoisie de notre ville d'Erfurt, s'étant avérés ennemis de la paix, et par une opinion volontaire et renouvelée contre nous et nos fidèles, ont le front de contourner nos autorité, souveraineté et tribunal, et ceux de notre collégiale, et de se les approprier, et de maintes façons s'opposent à leurs devoirs » (« *das unser und unsers Stifts underthane und burgerschafft unser Stadt Erfurt als des friddens ungeduldig sich mutwilliger meynung und nuwerung gegen uns und unserm Stiftt fli igen, unser oberkeyt herlichkeit und gericht uns und unserm Stiftt understeen zu entwenden und Ine zuzuziehen und In mancherley wise sich widder Ire pflichte sperren* », *ibid.*, p. 178, je traduis).

51 Placard du Conseil, Carl Beyer, « Die erste Anschläge des Rates zu Erfurt », art. cit., p. 212-213.

52 « *So wollten wir die unsern dahin auch senden unser furbrengen nottorfftinglich horen lassen, solichs uns auch versagt worden ist, des wir aber brieffe zzeigen mogen Usz dem meniglich verstehen mag, das wir des frides nicht ungeduldig gewest, sondern fride, gnade und gutickeit, truwlich und in hochem fliesz gesucht und begert haben* » (*ibid.*, p. 211, je traduis).

53 « *ist auch nye gehort noch von uns vernomen worden, das wir frides ungeduldig, sondern got gelobt mit den umbsessigen Furtsten, Herrn Graffen, der Ritterschafft und Stetten in loblichen friden langezcit gesessin sin, darczu uns selbst mit unsern burgern in eyntrechtlicher guter regierung Auch dem geistlichen stant und andern in Erfurt lieblicher und fruntlicher weselickeit*

Erfurt répond aux accusations de l'archevêque par les arguments de la continuité juridique et du bon gouvernement, garants de la paix.

Pourtant, même si Erfurt ne revendique pas le statut de ville libre<sup>54</sup> (son grand sceau le confirme), l'autorité autonome du Conseil n'est plus tolérée par l'archevêque Diether (1475-1482) qui lui rappelle son devoir d'obéissance et de fidélité. Le seigneur et sa ville ne se placent plus au même niveau : Diether ne conteste pas la véracité des preuves écrites conservées par Erfurt, mais la possibilité pour la ville de continuer à bénéficier de tels privilèges. Il exerce ainsi son autorité de seigneur, qui peut retirer ses faveurs. La position d'Erfurt, entre ville libre et territoriale, n'est plus tolérée à la fin du Moyen Âge, et c'est bien le registre du scandale que l'archevêque utilise pour présenter la situation juridique d'Erfurt comme une monstruosité coupable envers les hommes et Dieu<sup>55</sup>.

La construction politique erfurtoise atteint ici ses limites : elle dépend étroitement des ressources financières de la ville et de la marge de manœuvre qu'on veut bien lui accorder – soit par désintéret, soit parce qu'elle est l'instrument d'une politique. La position urbaine ne vaut pas en soi : elle n'est qu'une exception, un privilège révocable, et l'ancienneté des droits n'y change rien. L'archevêque a beau jeu de rappeler combien la liberté d'Erfurt et de ses habitants dépend avant tout de lui. C'est lui qui détient la propriété éminente du sol *intra-muros*, toujours partie de l'archevêché : les habitants sont tenus de payer un cens recognitif dont Diether reprecise les modalités dans son placard. Il est versé annuellement selon un calendrier et un rituel bien précis, permettant de diffuser l'image d'une communauté de bourgeois soumise à un archevêque en majesté représenté par ses officiers<sup>56</sup>.

*gehalten, da by wir von unsers herrn von Mencz vorfarn unertrent sin gelassen worden, der almechtig gott der fride selbst ist, wolle uns daby gehalten* » (*ibid.*, je traduis).

- 54 C'est la réponse des membres du Conseil : « de cela chacun comprendra que nous n'avons jamais protesté contre le bon saint Martin ou l'archevêque et la collégiale de Mayence et que nous nous sommes comportés en personnes pieuses, et voulons encore le faire » (« [...] *darusz meyniglich versteen wirdet das wir uns gegen dem lieben heiligen sant Martin auch Erczbischoffen und Stifft zcu Mencz nye anders noch dan so uns gezcympt gehalten haben und als fromen luten gebort nocht gerne halten wollen* », *ibid.*, p. 210, je traduis).
- 55 « Ces mêmes envoyés [d'Erfurt auprès de l'archevêque] n'ont pas écouté notre opinion et nos paroles, et n'ont pas voulu attendre une diète à ce propos, et se sont opposés de façon scandaleuse, pleins d'orgueil et de colère, à nos prérogatives » (« *die selben Ire geschickten, unsere meynung und redde, nit horen, noch eynen dag dar uffharren wollenn, und sin homuttiglich und druczlich unverhoret unsers furgebens von dannen geschieden* », Placard de Diether, Carl Beyer, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether », art. cit., p. 180, je traduis).
- 56 *Ibid.*, p. 196-197. Ce cens, le *Freizins*, est particulièrement bien documenté, puisqu'on en a conservé de très nombreux registres couvrant les XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles ; ils sont cependant encore très peu étudiés. Klaus Friedland, « Bürgerfreiheit und Grundeigentum. Die Erfurter Freizinsregister », *MVGAE*, n° 62 – N.F. n° 9, 2001, p. 57-70 ; Stephanie Wolf, « Zur Mainzer Heberolle und ihren Erfurt betreffenden Vortagen », *Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte*, 57, 2003, p. 43-54 ; Karl Heinemeyer, « Zum Erfurter Freizinsregister im 12. Jahrhundert », *MVGAE*, n° 73 – N.F. n° 20, 2012, p. 10-102.

Le lien initial seigneur/ville est donc démultiplié et diffracté : le duc de Saxe et l'empereur s'ajoutent au couple initial formé par Erfurt et son seigneur. La ville bénéficie au xv<sup>e</sup> siècle de sa position de pivot territorial en Allemagne moyenne et tire parti des oppositions entre les différents seigneurs qui y sont présents pour construire un espace politique urbain aux échelles régionale et impériale. Cette position est confortée par les possessions territoriales d'Erfurt, qui lui donnent une double nature de seigneur et de sujet. Mais la construction est fragile et dépend largement de la capacité financière de la ville à la maintenir. Elle dépend aussi du bon vouloir des différents seigneurs impliqués, qui s'allient à Erfurt avant tout en fonction de leurs intérêts propres. Les années 1480 marquent un tournant dans cette évolution : la lutte avec l'archevêque se double d'une opposition au duc de Saxe et aboutit à la défaite militaire de la ville en 1482. Elle doit supporter le coût de ces affrontements et reconnaître solennellement sa position de sujet par le traité d'Amorbach, qu'elle passe en 1483 avec l'archevêque ; le duc de Saxe se pose comme son protecteur dans le traité de Weimar la même année<sup>57</sup>. Le seigneur conserve donc son autorité sur Erfurt et c'est lui qui décide des rythmes de l'autonomie urbaine, qu'il tolère ou restreint. Il n'est plus possible pour une ville non libre d'occuper une place de premier plan dans l'Empire de la fin du Moyen Âge ; au contraire, le couple seigneur/ville devient alors le seul cadre durable pour une ville territoriale – contrairement au XIII<sup>e</sup> siècle où quelques villes territoriales, comme Cologne, ont pu se rendre libres. Le rappel ferme de la position subalterne des villes envers leur seigneur vaut d'ailleurs aussi pour les villes libres envers l'empereur, et Erfurt suit l'évolution générale des villes dans l'Empire, de moins en moins capables de participer à la paix territoriale et progressivement exclues de la vie politique au profit des princes.

---

57 StAE 0-0/A-VI, n° 9 et 9a ; 0-0/A-VIII, n° 6 et 7.

## CONCLUSION

*Jacqueline Cerquiglino-Toulet*

« L'un et l'autre », tel est le titre suggestif de la belle collection fondée naguère chez Gallimard par J.B. Pontalis. Un mot de l'ancienne langue, *ambedeus*, *andeus*, dit la même idée, posant une totalité à travers un lien duel. C'est ce lien dans sa complexité qui a retenu les auteurs de ce recueil. Il désigne un couple, une paire, mais sous quel signe : la similarité ou la dissemblance ? et lorsqu'il s'agit d'humains : l'amour ou l'hostilité ?

Les auteurs sont partis du couple essentiel, celui de l'homme et de la femme, Adam et Ève, pour l'explorer sous ses formes diverses : sexuées – il est alors question de mâle et de femelle –, amoureuses – amant et dame –, institutionnelle – mari et femme. Mais il est d'autres couples dans la littérature et la société médiévales : paires formées par un lien de sang, couples de frères ou de sœurs, souvent évoqués à travers la question des jumeaux, ainsi de Valentin et Orson, couples de guerriers tels Roland et Olivier, couples unis par un lien d'amitié, comme sont Ami et Amile, ou Athis et Prophilias, ou un lien religieux : les compères et commères, à savoir les parrains et marraines d'un enfant.

Le couple est-il le signe d'une égalité ? On le rêve tel : « Chacun se doit accompagner / De son pareil, s'il se peut faire », dit un proverbe<sup>1</sup>, mais le plus souvent le couple reproduit une relation inégale. De manière très judicieuse, le volume a donc étudié les couples formés par le malade et son médecin, le maître et son élève, le roi et son conseiller. On pense à la mise en scène de cette situation dans des textes en dialogue comme *Placides et Timeo* qui expose des questions philosophiques et scientifiques par le biais du questionnement d'un disciple, Placides, qui interroge son maître, Timeo. Les auteurs ont étendu leur enquête à la question de l'identité. Comment se forge-t-elle à travers un couple, comme celui du dévot et de son saint patron, tels que les représente la peinture, ou dans la relation d'un fils à son père, ainsi qu'on peut l'appréhender à travers autobiographies et livres de famille. Ont été examinés enfin les cas où

1 *Proverbes en rimes*, éd. Grace Frank et Dorothy Miner, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1937, strophe CXXVI, v. 1001-1002, p. 69.

le deuxième membre du couple est l'étranger, étranger par sa naissance, d'une autre cité, d'un autre lieu, étranger par sa foi ou sa croyance.

Des textes littéraires mettent en scène des couples que tout sépare au départ mais qu'unit l'amour. Ainsi d'*Aucassin et Nicolette* qui offre un prince chrétien, Aucassin, au nom à consonance arabe et une jeune fille, Nicolette, captive achetée aux Sarrasins, texte où tout s'inverse dans la définition respective traditionnelle de l'homme et de la femme. Le couple dans sa diversité, dans sa plasticité, pose des enjeux moraux, sociaux, idéologiques que les auteurs, par des exemples bien choisis, ont exposés dans une palette très diversifiée.

Le couple est-il un monstre ? Guillaume Alecis, à la fin du Moyen Âge, dans son ouvrage *Le Passetemps des deux Alecis freres, l'un religieux noir, prieur de Busy, l'autre cordelier*<sup>2</sup>, énonce la question. Un couple peut-il avoir deux têtes ? Oui, pour ces deux religieux à condition que l'une obéisse à l'autre, et le cordelier de conclure : « Ce n'est chose qui m'esbahisse ; / J'ay veu de plus estranges bestes ». Le couple dont parlent les deux religieux avec un sourire ambigu est le couple matrimonial, mais la question est plus large et réside bien au sein même de l'expérience morale et sociale, au Moyen Âge comme de nos jours. Qu'est-ce que le même, qu'est-ce que l'autre, peut-on les penser dans l'union, ou dans la division ?

230

---

2 *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy*, éd. Arthur Piaget et Émile Picot, Paris, Librairie Firmin Didot, t. II, 1899, v. 135-136, p. 14.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- BALDWIN, John, « *Lars amatoria* au XII<sup>e</sup> siècle en France : Ovide, Abélard, André le Chapelain et Pierre le Chantre », *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992, p. 19-29.
- BECK, Jonathan, « Genesis, Sexual Antagonism, and the Defective Couple of the Twelfth-Century *Jeu d'Adam* », *Representations*, n° 29, 1990, p. 124-144.
- BOUTET, Dominique, « Le tyran et le mauvais roi dans la littérature française des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 11-19.
- BREDOS-REZAK, Brigitte Miriam et IOGNA-PRAT, Dominique (dir.), *L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005.
- BUREAU, Pierre, « La "Dispute pour la culotte" : variations littéraires et iconographiques d'un thème profane (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Médiévales*, n° 29, 1995, p. 105-129.
- BUSCHINGER, Danielle (dir.), *Amitié épique et chevaleresque*, Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2002.
- (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003.
- BUSCHINGER, Danielle et CRÉPIN, André (dir.), *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, Göttingen, Kümmerle Verlag, 1984.
- BUSCHINGER, Danielle et SPIEWOK, Wolfgang (dir.), *Sex, Love and Marriage in Medieval Literature and Reality*, Greifswald, Reineke-Verlag, 1996.
- BUTLER, Sara M., « "I will never consent to be wedded with you!": Coerced Marriage in the Courts of Medieval England », *Canadian Journal of History*, n° 39, 2004, p. 247-270.
- CADILHAC-ROUCHON, Muriel, *Revealing Otherness: a Comparative Examination of French and English Medieval Hagiographical Romance*, thèse sous la dir. de William Burgwinkle, université de Cambridge, 2009 (diffusion électronique par l'université de Cambridge, <http://www.dspace.cam.ac.uk/handle/1810/240568>, dernière consultation en janvier 2016).
- CARPENTIER, Élisabeth, « Un couple tumultueux en Poitou à la fin du X<sup>e</sup> siècle : Guillaume de Poitiers et Emma de Blois », dans Michel ROUCHE (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise?*, Paris, PUPS, 2000, p. 203-215.

- CERQUIGLINI-TOULET, Jacqueline, « Penser la littérature médiévale : par-delà le binarisme », *French Studies: A Quarterly Review*, n° 64/1, 2010, p. 1-12.
- CERUTTI, SIMONA, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.
- CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, Diane et LONGHI, Blandine (dir.), *Questes*, n° 20, « Maris et femmes », janvier 2011.
- CLASSEN, Albrecht (dir.), *Discourses on Love, Marriage, and Transgression in Medieval and Early Modern Literature*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2004.
- CONTAMINE, Philippe, « Qu'est-ce qu'un *étranger* pour un Français de la fin du Moyen Âge ? », dans Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Peuples du Moyen Âge, problèmes d'identification*, Aix-en-Provence, PUP, 1996.
- D'ONOFRIO, Salvatore, *L'Esprit de la parenté. Europe et horizon chrétien*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.
- DELORME, Pascale, « Les Liens de parenté entre idéologie et politique », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 32-42.
- DELUMEAU, Jean et ROCHE, Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.
- DUBOST, Francis, « L'enchantement et son double Mabon et Evrain : thématique de la dualité dans *Le Bel Inconnu* », *Senefiance*, n° 42, « Magie et illusion au Moyen Âge », 1999, p. 125-141.
- DUFURNET, Jean, « Les relations de l'homme et de la femme dans les fabliaux : un double discours », dans *Femmes. Mariages – Lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 103-123.
- DUMÉZIL, Georges, « Variations sur les jumeaux indo-européens », *Le Roman des jumeaux et autres essais. Vingt-cinq esquisses de mythologie*, Paris, Gallimard, 1995, p. 17-65.
- DUTOUR, Thierry, « Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans Josyane TEYSSOT (dir.), *Le mariage au Moyen Âge, colloque de Clermont-Ferrand, 2 mai 1997*, Montferrand, CHEC-CHEL, 1997, p. 28-54.
- , « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, n° 47/2, 2002, p. 21-41.
- , « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 67-84.
- L'Étranger au Moyen Âge. XXX<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Göttingen, juin 1999)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- Femmes. Mariages – Lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992.

- FINE, Agnès, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.
- FINE, Agnès, KLAPISCH-ZUBER, Christiane et LETT, Didier (dir.), *Clio. Histoires, femmes et sociétés*, n° 34, « Liens familiaux », 2011.
- FÜG-PIERREVILLE, Corinne, « Le couple et le double dans les romans de Gautier d'Arras », dans Marie-Madeleine CASTELLANI et Jean-Pierre MARTIN (dir.), *Arras, histoire et littérature*, Arras, Artois Presses Université, 1994, p. 121-133.
- GENET, Jean-Philippe, « Le lien personnel dans la littérature politique anglaise aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse)*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 161-178.
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, trad. Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- GOUTTEBROZE, Jean-Guy, « Un phénomène d'intertextualité biblique dans le Conte du Graal : "Qu'il soient une char andui" (éd. W. Roach, v. 9064) », dans Friedrich WOLFZETTEL (dir.), *Arthurian Romance and Gender: Selected Proceedings of the XVII<sup>th</sup> International Arthurian Congress / Masculin/féminin dans le roman arthurien médiéval. Actes choisis du XVII<sup>e</sup> Congrès International Arthurien*, Amsterdam, Rodopi, 1995, p. 165-175.
- GREILSAMMER, Myriam, *L'Envers du tableau : mariage et maternité en Flandre médiévale*, préf. de Jacques Le Goff, Paris, Armand Colin, 1990.
- GRISWARD, Joël H., « Couples héroïques, structures épiques et images du pouvoir : l'exemple de *Valentin et Orson* », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 68-81.
- GUAY, Manuel, « Les émotions du couple princier au XV<sup>e</sup> siècle : entre usages politiques et "affectio conjugalis" », dans Damien BOQUET et Piroska NAGY (dir.), *Politiques des émotions au Moyen Âge*, Firenze, Sismel/Edizioni del Galluzzo, 2010, p. 93-111.
- Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, PUP, 1992.
- HÜE, Denis, « *Ab ovo* : jumeaux, siamois, hermaphrodite et leur mère », *Senefiance*, n° 26, « Les Relations de parenté dans le monde médiéval », 1989, p. 351-372.
- JORIS, André, « Un seul amour... ou plusieurs femmes ? », *Femmes. Mariages – Lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 197-214.
- JOYE, Sylvie et SANTINELLI-FOLTZ, Emmanuelle (dir.), *Médiévales*, n° 65, « Le couple dans le monde franc », 2013.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « La "mère cruelle". Maternité, veuvage et dot dans la Florence des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Annales ESC : économies, sociétés, civilisations*, n° 38/5, 1983, p. 1097-1109 ; réimpr. dans Christiane KLAPISCH-ZUBER, *La Maison et le Nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 249-261.
- , *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000.

- KLAPISCH-ZUBER, Christiane (dir.), *Médiévales*, n° 19, « Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté », 1990.
- LASSNER, Jacob, « Time, Historiography, and Historical Consciousness: the Dialectic of Jewish-Muslim Relations », dans Benjamin H. HARY, John L. HAYES et Fred ASTREN (dir.), *Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction Essays in Honor of William M. Brinner*, Leiden, Brill, 2000, p. 1-26.
- LANDÉ, Carl H., « The Dyadic Basis of Clientelism », dans Carl H. LANDÉ, Steffen. X. SCHMIDT, Laura GUASTI et James C. SCOTT (dir.), *Friends, Followers and Factions. A Reader in Political Clientelism*, Berkeley, University of California Press, 1977, p. 13-37.
- LE BRETON, David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Puf, 2004.
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- LEJEUNE, Rita, « La naissance du couple littéraire "Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel" », *Marche romane*, n° 20/1, 1970, p. 39-60.
- LEGROS, Huguette, « *Ami et Amile* : compagnonnage épique et/ou amitié spirituelle », *Bien dire et bien apprendre*, n° 6, 1988, p. 113-129.
- , *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, PUP, 2001.
- LETT, Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval : v<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2000.
- , « Les mères demeurent des filles et des sœurs. Les statuts familiaux des femmes dans les Marches au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Micrologus*, n° 17, 2009, p. 327-344.
- (dir.), *Cahiers de recherches médiévales*, n° 4, « Être père à la fin du Moyen Âge », 1997.
- (dir.), *Médiévales*, n° 54, « Frères et sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté », 2008.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *Histoire de Lynx*, Paris, Plon, 1991.
- LORCIN, Marie-Thérèse, « Le couple privilégié mère-enfant dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 71-75.
- LORI SANFILIPPO, Isa et RIGON, Antonio (dir.), *Parole e realtà dell'amicizia medievale*, Roma, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 2012.
- MOAL, Laurence, *L'Étranger en Bretagne au Moyen Âge. Présence, attitudes, perceptions*, Rennes, PUR, 2008.
- MOEGLIN, Jean-Marie (dir.), *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*, Genève, Droz, 2004.
- MOLINET, Jean-Baptiste et MUTEMBE, Protais (dir.), *Le Rituel du mariage en France du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1974.
- MORA, Francine, « Protheselaüs et Médée, un couple guérisseur ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 271-286.
- MURRAY, Alexander, *Reason and Society in the Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1985.
- NASSIET, Michel, *La Violence, une histoire sociale. France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

- OTIS-COUR, Leah, *Lust und Liebe. Geschichte der Paarbeziehungen im Mittelalter*, Francfort, Fischer Taschenbuch Verlag, 2000.
- , « Mariage d'amour, charité et société dans les "romans de couple" médiévaux », *Le Moyen Âge*, n° 111/2, 2005, p. 275-291.
- PLASSON, Anne-Marie, « L'obsession du reflet dans *Galeran de Bretagne* », dans *Mélanges Pierre Le Gentil*, Paris, SEDES, 1973, p. 673-689.
- RAYNAUD, Christiane, « Négociations matrimoniales, mariages et familles royales dans les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet », dans Christiane RAYNAUD (dir.), *Familles royales. Vie publique, vie privée aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, PUP, 2010, p. 39-65.
- RICHE, Pierre et VERGER, Jacques, *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2007.
- ROUCHE, Michel (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise ?*, Paris, PUPS, 2000.
- ROUSSET, Jean, *Passages, échanges et transpositions*, Paris, José Corti, 1990.
- SCHMITT, Jean-Claude, *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, Gallimard, 2001.
- , « Individuation et saisie du monde », dans Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 769-790.
- SHEEHAN, Michael M., « Choice of marriage partner in the Middle Ages: development and mode of application of a theory of marriage », dans Carol NEEL (dir.), *Medieval Families: Perspectives on Marriage, Household, and Children*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 157-191.
- SIMON, Larry J., « Intimate Enemies: Mendicant-Jewish Interaction in Thirteenth-Century Mediterranean Spain » dans Steven J. MICHAEL and Susan E. MYERS (dir.), *Friars and Jews in the Middle Ages and Renaissance*, Leiden, Brill, 2004, p. 53-80.
- SIMON, Monique, « Le "face-à-face" dans les méditations de Guillaume de Saint-Thierry », *Collectanea Cisterciensia*, n° 35/2, 1973, p. 121-136.
- SOT, Michel, « La fonction du couple saint évêque/saint moine dans la mémoire de l'Église de Reims au x<sup>e</sup> siècle », *Les Fonctions des saints dans le monde occidental (III<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988), Roma, École française de Rome, 1991, p. 225-240.
- STRAUSS, Anselm Leonard, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, trad. Maryse Falandry, Paris, Métailié, 1992.
- SUBRENAT, Jean, « Chrétiens et sarrasins. La rencontre de l'autre dans les chansons de geste », *Théophilyon*, n° 3, 1998, p. 549-575.
- TOUBERT, Pierre, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », *Il Matrimonio nella società alto medievale*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, t. I, 1977, p. 233-282.

TRIVELLATO, Francesca, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Conn., Yale University Press, 2009.

UHLIG, Marion, *Le couple en herbe. Galeran de Bretagne et L'Escoufle à la lumière du roman idyllique médiéval*, Genève, Droz, 2009.

—, « La Mère, adversaire ou auxiliaire de l'idylle ? Les figures maternelles dans quelques récits idylliques français des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Micrologus*, n° 17, 2009, p. 255-280.

VAN HEMELRYCK, Tania, « Le Copiste, double antagoniste de l'auteur ? À propos de la clergie du *Conte de Floire et Blancheflor* », dans Tania VAN HEMELRYCK et Maria COLOMBO TIMELLI (dir.), *Quant l'ung amy pour l'autre veille. Mélanges de moyen français offerts à Claude Thiry*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 439-447.

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

- Cécile BECCHIA, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, professeur de littérature médiévale, université Paris-Sorbonne
- Aude-Marie CERTIN, docteur en histoire médiévale, EHESS
- Marion CHAIGNE-LEGOUY, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Chloé CHALUMEAU, docteur en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Diane CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, doctorante en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Magali CHEYNET, docteur en littérature française médiévale, université Sorbonne Nouvelle
- Morwenna COQUELIN, docteur en histoire médiévale, EHESS
- Isabelle COUMERT, docteur en littérature française médiévale, université de Guyane
- Émilie DESCHELLETTE, doctorante en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Pierre LEVRON, docteur en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Jean-Marie MOEGLIN, professeur d'histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Cédric QUERTIER, docteur en histoire médiévale, université Panthéon-Sorbonne, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589), ancien membre de l'École française de Rome, Villa i Tatti – The Harvard University Center for Italian Renaissance Studies
- Delphine RABIER, docteur en histoire de l'art médiéval, Centre d'études supérieures de la Renaissance, université François-Rabelais de Tours (UMR/CNRS 7323)
- Camille ROUXPETEL, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne, membre de l'École française de Rome
- Sophie SERRA, docteur en philosophie, université Paris-Sorbonne
- Laëtitia TABARD, maître de conférences en littérature française médiévale, université du Maine
- Sarah VANDAMME, doctorante en histoire médiévale, université Lille III



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

### A

- Adam de la Halle 26  
 Adelbert I<sup>er</sup>, archevêque de Mayence 143  
     n. 8  
 Adelbert II 144 n. 12  
 Adenet le Roi 87, 89  
 Adolphe de Nassau, empereur 154 n. 43  
 Alain de Lille 54 n. 29  
 Albéric de Pisançon 58, 61  
 Alberico da Rosciate 221 n. 44  
 Albert le Grand 54 n. 29  
 Albrecht Dürer 17, 187, 188, 194-198  
 Alexandre de Paris 58, 61  
 Ambrogio Lorenzetti 150 n. 24  
 André de Hongrie, roi consort de  
     Naples 29  
 Anjou, dynastie 14, 15, 21-32  
 – Charles I<sup>er</sup>, roi de Naples et de  
     Sicile 25-27  
 – Charles II, roi de Naples 25-28  
 – Charles de Calabre, roi de Naples 25  
 – Jeanne I<sup>re</sup>, reine de Naples 29-31  
 – Louis, évêque de Toulouse 28 n. 29  
 – Robert I<sup>er</sup>, roi de Naples 24-29  
 Anne de Bretagne, reine de France 9  
 Anonimo Romano 26 n. 17

### B

- Bartolo di Sassoferrato 221 n. 44  
 Baldo degli Ubaldi 222 n. 60

- Béatrice de Provence, reine consort de  
     Naples et de Sicile 25, 27  
 Bernard de Gordon 82, 83, 85  
 Berthold d'Henneberg, archevêque de  
     Mayence 152  
 Boniface VIII, pape 125  
 Brunswick, ducs de 150

### C

- Charlemagne 15, 43, 64, 65, 67, 68, 72,  
     73, 77, 78, 126, 133, 134, 143 n. 5  
 Charles IV de Luxembourg, empereur  
     germanique 17, 111, 153 n. 38, 154,  
     187-194, 197, 198  
 Charles V, roi de France 123, 124 n. 7,  
     126, 130, 131, 133-138  
 Charles VI, roi de France 137  
 Charles Quint, empereur germanique 9  
 Chrétien de Troyes 73 n. 22, 83, 90, 93  
 Christine de Pizan 21, 24 n. 14, 134, 138  
 Clément V, pape 125 n. 10  
 Constance, évêque de 149 n. 21

### D

- Dante Alighieri 213, 214  
 Dieric Bouts 180, 182  
 Diether d'Isenburg, archevêque de  
     Mayence 152, 154, 154 n. 43, 155, 155  
     n. 44, 156 n. 50, 157, 157 n. 55, 158

### E

- Eudes de Deuil 9  
 Évrart de Trémaugnon 122, 133, 134, 136

**F**

- Francesco da Barberino 23  
 Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse, empereur germanique 219  
 Frédéric II, empereur germanique 144 n. 16  
 Frédéric II de Saxe, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe 151 n. 34  
 Frédéric III, empereur germanique 154  
 Frédéric de Brunswick-Lunebourg, prince de Lunebourg 150 n. 23  
 Frédéric le Pacifique, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe 151, n. 34

**G**

- Gautier Map 50, 52-54  
 Gerhard II, archevêque de Mayence 146  
 Gerlach, archevêque de Mayence 144 n. 11  
 Giorgio Vasari 165  
 Girart d'Amiens 89  
 Gleichen, comtes de 149-152  
 Grégoire I<sup>er</sup>, dit le Grand, pape 74 n. 24  
 Guibert de Nogent 8  
 Guigone de Salins 164  
 Guillaume Alecis 230  
 Guillaume d'Ockham 121 n. 1, 126-128  
 Guillaume de Saint-Pathus 81 n. 2  
 Grégoire IX, pape 134

**H**

- Hans Memling 171 n. 19, 175-180  
 Heinrich von Kirchberg 146 n. 19  
 Heinrich von Werl 174-177  
 Herbert 49, 50 n. 11  
 Hesse, landgrave de 152  
 Hugo van der Goes 165-171, 185  
 Huguccio de Pise 219 n. 31

- Hugues de Saint-Victor 204  
 Humbert de Romans 207

**I**

- Innocent III, pape 131  
 Isidore de Séville 8

**J**

- Jacques de Voragine 162  
 Jan Van Eyck 171-174, 183  
 Jean XXII, pape 127  
 Jean de Haute-Seille 49  
 Jean de Salisbury 134 n. 40  
 Jean Duns Scot 54 n. 29  
 Jean Golein 134  
 Jean Molinet 9  
 Jean Renart 91  
 Joris van der Paele 171-174

**K**

- Konrad Stolle 155 n. 46

**L**

- Lambert de Gleichen 143 n. 9  
 Louis IV de Bavière, empereur germanique 127  
 Louis IX, roi de France 134  
 Louis XII, roi de France 9

**M**

- Mahomet 8, 208  
 Marsile de Padoue 121 n. 1, 128  
 Marie de Hongrie, reine consort de Naples 25, 27, 28, 29 n. 30  
 Marguerite de Bourgogne, reine consort de Naples 25  
 Matteo Villani 21 n. 1, 30, 31  
 Mayence, archevêques de 141-144, 146, 149-152, 154-158

Maximilien d'Autriche, empereur  
germanique 9  
Mino di Simone da Siena 226  
Misnie, margrave de 151, 152

## N

Nestorius 205, 208-209  
Nicolas IV, pape 201  
Nicolas Rolin 164  
Nicole Oresme 121 n. 1, 124, 128, 130,  
132, 134-137

## O

Othon IV de Brunswick, roi consort de  
Naples 30

## P

Pétrarque 26 n. 17, 193, 197  
Piero di Pucciarello di Aiutamicrosto 225,  
226  
Pierre le Vénéralbe 42621  
Philippe IV, dit le Bel 125, 131 n. 27  
Philippe de Mézières 138  
Philippe de Novare 95  
Philippe de Rémy 86, 88  
Plutarque 58  
Portinari, famille 165  
Provence, comtes de (*voir* Anjou, dynastie)

## R

Raoul Ardent 54 n. 29  
Raoul de Presles 134  
Rhazès 83  
Riccoldo da Monte Croce 201-211  
Robert Campin 174-177  
Rogier van der Weyden 164-167, 180,  
181, 183-185  
Rois de Sicile (*voir* Anjou, dynastie)  
Ruysbroeck l'Admirable 185

## S

Sabran, Elzéar 28 n. 29  
Sabran, Delphine de 28 n. 29  
saint Anselme 205  
saint Antoine 165  
saint Augustin 8, 21  
saint Bonaventure 206  
saint Donatien 171-174  
saint Georges 171-180  
saint Jean 148, 157 n. 54  
saint Jean-Baptiste 164, 174-177, 180, 182  
saint Luc 183-185  
saint Martin 144, 144 n. 12, 146 n. 20  
saint Michel 164  
saint Pierre 126  
saint Sébastien 165  
saint Thomas 170, 206  
Sancia de Majorque 25, 27, 28  
Saxe, ducs de 150-152, 154, 158  
Schwartzbourg, comtes de 151, 152  
Sigismond de Luxembourg, roi de  
Hongrie 150 n. 27

## T

Thomas a Kempis 163  
Thomas de Bologne 135  
Thomas de Kent 58-59, 61  
Theoderich, prévôt d'Apolda 143 n. 9  
Theoderich, chancelier 143 n. 9  
Théodore 205  
Thuringe, landgrave de 152

## V

Valescus de Tarente 83  
Vincent de Beauvais 69 n. 18, 83

## W

Wettin, maison 149-151



## INDEX DES ŒUVRES MÉDIÉVALES

### A

- Al-Hawi* 83  
*Aliscans* 45 n. 47  
*Amadas et Ydoine* 83, 91  
*Ami et Amile* 12, 63-65, 68, 69, 71, 72  
*Anseïs de Carthage* 63-65, 67, 71, 72  
*Ascension au mont Ventoux (L)* 193  
*Aucassin et Nicolette* 230

### B

- Beatrix* 49-50 n. 10

### C

- Chanson d'Antioche* 51 n. 18  
*Chronique du Pseudo-Turpin* 67, 72  
*Chroniques abrégées* 69 n. 18  
*Cité de Dieu (La)* 8, 22 n. 4  
*Cléomadès* 87  
*Cligès* 73 n. 22, 93  
*Cronique associee* 63-78  
*Contra Legem Sarracenorum* 201

### D

- De nugis curialium* 50, 52-53  
*Defenseur de la paix* 130  
*Divine Comédie (La)* 213 n. 1  
*Disputatio inter militem et clericum* 125  
*Dolopathos sive De rege et septem sapientibus* 49-51  
*Diptyque de la Vierge au buisson de roses* 175-180

### E

- Ecce agnus dei* 180, 182  
*Elixo* 49-51  
*Époux Arnolfini (Les)* 174  
*Escoufle (L)* 91

### G

- Galien Restoré* 67  
*Girart de Vienne* 67  
*Guingamor* 51 n. 18  
*Gui de Nanteuil* 33  
*Guiron le Courtois* 85

### H

- Heinrich von Werl sous la protection de saint Jean-Baptiste* 174-177

### I

- Imitation de Jésus Christ (L)* 163

### J

- Jehan et Blonde* 86, 88  
*Jourdain de Blayes* 65  
*Jugement dernier (polyptyque du)* 164-167

### L

- Lai de Graelent* 34 n. 3  
*Lamentation avec un homme en prière* 180, 181  
*Lancelot en prose* 16, 95-105  
*Légende dorée (La)* 162, 183  
*Lettres de la vieillesse* 26 n. 17

*Lettres familières (Les)* 197  
*Libellus ad nationes orientales* 201, 203,  
208-209  
*Liber peregrinationis* 201-211  
*Lilium Medicinae* 82, 83  
*Livre d'Artus (Le)* 52-54, 61  
*Livre de divinacions* 137  
*Livre de Éthiques* 135, 136 n. 43  
*Livre de Politiques d'Aristote* 124 n. 7,  
130 n. 23, 132, 135, 136 n. 42, 137  
*Livre des fais et bonnes moeurs du sage roy  
Charles V* 138  
*Livre des Trois vertus* 21, 23

244

**M** \_\_\_\_\_  
*Meliacin* 87, 89  
*Milles et Amys* 63-78  
*Miracles de Saint Louis* 81 n. 2

**O** \_\_\_\_\_  
*Octo Quaestiones de potestate papae* 126-  
127  
*Opus oxoniense* 54 n. 29

**P** \_\_\_\_\_  
*Partenopeu de Blois* 89  
*Passetemps des deux Alecis freres (Le)* 230  
*Philonium* 83  
*Placides et Timeo* 229  
*Policraticus* 134 n. 40  
*Première Continuation du conte de  
Perceval* 51, 55-57, 61  
*Parise la duchesse* 33

**Q** \_\_\_\_\_  
*Quatre Âges de l'homme (Les)* 95

**R** \_\_\_\_\_  
*Reggimento e costumi di donna* 23  
*Remèdes Populaires* 82

*Roi de Sicile (Le)* 26  
*Roman d'Alexandre en prose* 58-61  
*Roman d'Alexandre ou le roman de toute  
chevalerie* 58-59, 61  
*Roman d'Eneas (Le)* 86  
*Roman de Dolopathos (Le)* 49-51

**S** \_\_\_\_\_  
*Saint Luc dessinant la Vierge* 183-185  
*Somnium Viridarii* 121 n. 1, 137  
*Songe du Vergier (Le)* 121-139  
*Songe du Vieil pèlerin* 138  
*Speculum doctrinale* 83  
*Speculum historiale* 69 n. 18  
*Speculum universale* 54 n. 29  
*Summa Decreti* 219 n. 31  
*Summa quoniam homines* 54 n. 29

**T** \_\_\_\_\_  
*Tractatus adversus nefandam haeresem sive  
sectam Sarracenorum* 8  
*Triptyque Moreel* 171 n. 19  
*Triptyque Portinari* 165-171, 185  
*Tristan de Nanteuil* 15, 33-45  
*Tristan en prose* 83, 86

**U** \_\_\_\_\_  
*Vallée des Lis (La)* 163  
*Vierge au Chancelier Rolin (La)* 183  
*Vierge au chanoine van der Paele  
(La)* 171-174  
*Vies* 58 n. 44  
*Vita* 187-194, 197-198  
*Vita sanctorum Amecii et Amelii* 69 n. 18  
*Vite* 165  
*Yvain ou le Chevalier au Lion* 83, 90

## INDEX DES NOTIONS

### A

- Adultère 22 n. 5, 42, 44, 45, 49 n. 10, 55-60, 75,  
 Allégorie 10, 121, 123  
 Altérité 7-10, 15, 17, 33, 39, 40, 45-52, 60, 64 n. 4, 65, 202-204, 208, 211, 219, 230  
 Amant 15, 26, 34-41, 43, 63, 64, 69-72, 82, 87, 89, 229  
 Amitié 14, 38, 64 n. 4, 66, 68, 69, 150, 152, 156, 229  
 Animal 34, 37, 41, 44, 48-52, 55-60, 83, 98, 101, 183  
 Autobiographie 187-199, 229  
 Autorité 13, 16, 22, 24, 73, 81, 82, 84-88, 92, 93, 95, 98-100, 102, 104, 105, 112, 123, 124, 127, 128, 130, 132, 134, 137, 141-158, 193, 194, 206, 217, 224  
 Artien 136, 137  
 Astrologie 137, 138

### B

- Baptême 9, 34, 36, 37, 40, 44, 73, 191, 203 n. 11, 206  
 Bâtardise 42, 47 n. 2, 56, 57, 59, 60, 67  
*Beata stirps* 26, 26 n. 18, 28  
 Bible 42, 97 n. 7, 190  
 – Ancien Testament 30, 42, 131, 190  
 – Cantique des Cantiques 175  
 – Nouveau Testament 42, 180

### C

- Chanson de geste 15, 33-45, 63-78, 96  
 Chevalier 11, 16, 26, 36, 49, 51, 53 n. 25, 63, 64, 66, 69 n. 16, 85, 90, 91, 95-100, 103, 104, 121-139, 151, 155, 196  
 Chrétienté 8, 43-45, 129, 202  
 Chronique 9, 17, 26 n. 17, 27, 30, 31, 63-78, 149 n. 22, 155 n. 46, 187, 188, 194-199  
 Citoyenneté 17, 18, 116, 213-227  
 Clerc 16, 95, 121-125, 127, 128, 130, 134-137, 139  
 Compagnonnage 15, 34-38, 41, 43, 51, 63, 64, 66, 69, 71, 97, 101  
 Compilation 67, 68, 72, 78, 162  
 Complémentarité 15, 39, 40, 56, 123  
 Confession 43, 122, 193, 203 n. 11, 206  
 Conflit 27, 81, 87-89, 91, 92, 98, 112-115, 122, 125, 127, 144 n. 16, 149 n. 22, 216, 217  
 Conseiller 16, 105, 122, 135-138, 141, 144, 156, 229  
 Consors regni 29  
 Conversion 8, 30, 35, 37, 40, 42, 44, 45, 193, 198, 202, 206  
 Corps 16, 35, 37, 42, 52-54, 68, 75, 76, 82, 85, 92, 104, 121, 130, 131, 139, 165  
 Correspondance (épistolaire) 150-152  
 Couple 7-18, 21-31, 33-39, 65, 71, 72, 77, 229, 230  
 Cour 23, 25, 27, 28, 34-37, 39, 51, 95, 96, 101, 134, 135, 146, 188, 191

– Cour des marchands 109-119  
 Couronnement 22, 31, 75 n. 26, 127  
 n. 18, 128, 133  
 Courtoisie 7, 23, 36, 63 n. 1, 70, 83, 85,  
 88-92, 96  
 Crédit 16, 107-120, 225 n. 76  
 Croisade 8-9, 150 n. 27  
 Cycle 15, 45 n. 47, 65, 95, 96

## D

Débat 13, 53, 121, 122, 125, 127 n. 18,  
 130, 135, 196 n. 46, 204  
 Déguisement 34, 36, 41, 43 n. 40 et  
 n. 43, 59,  
 Désir 15, 37, 43 n. 43, 49, 50, 52, 60, 65,  
 70-75, 82, 93, 180  
 Dëshonneur 64, 70, 73, 75  
 Désordre 14, 15, 42, 44, 45, 65, 73  
 Diable 8, 48, 50, 51, 53, 54, 56, 57, 60,  
 61  
 Dialectique 81, 204  
 Dialogue 7, 11, 15, 88-92, 103-105,  
 121-125, 137, 138, 188, 193, 229  
*Disputatio* 122, 123, 125, 138, 201,  
 203, 207, 210  
 Divin 17, 34, 37, 41, 44, 47, 52, 57-60,  
 64, 122, 124, 127, 129-133, 135,  
 137-139, 162, 165, 170, 174, 175, 180,  
 183, 185, 188-194, 198, 199, 213  
 Double 8, 9, 44, 64 n. 4, 65, 68, 72, 192  
 Dualité 11, 12, 47, 61, 122, 124, 137,  
 194, 198  
 Duo 12, 15, 63, 65-72, 78, 161, 164,  
 185, 226, 227  
 Dynastie 23-30, 126

**E**

Éducation 21, 23, 39-41, 44, 95-105,  
 191, 192, 195, 196  
 Émotion 86, 88-91, 195

Empereur 9, 16, 17, 43, 65, 67, 68, 111,  
 121, 122, 127, 128, 131-135, 142, 144  
 n. 16, 153-158, 188, 189, 192, 219  
 Enfant 23, 25, 27-29, 34, 38, 39, 48-52,  
 56, 60, 66, 67, 69, 95-105, 162, 171-180,  
 183-185, 191, 195-197, 206, 229  
 Entre-deux 12, 48, 52, 54, 59, 60  
 Étranger 8, 17, 111, 112, 116, 213-227,  
 230  
 Extranéité 18, 214, 219, 223, 226, 227

## F

Fée 48 n. 4, 49-52, 60  
 Femme 13, 15, 21, 23 n. 12, 27, 29, 30,  
 32, 36-40, 45, 47, 48, 52-54, 63-66,  
 71-73, 114, 115, 125, 162, 229, 230  
 Fiction 48, 61, 78, 221  
 Filiation 42, 162, 171, 185, 191  
 Fils 17, 34, 38, 40-45, 47 n. 2, 48-52,  
 55-60, 65-68, 95, 96, 102, 103, 113,  
 114, 137, 170, 187-199, 229  
 Folie 82, 83, 87, 91, 99

## G

Gémellité 15, 40, 41, 49, 229  
 Généalogie 25, 44, 64 n. 4, 65, 66, 68  
 Gouvernement 112 n. 16, 130, 133,  
 134 ; 136 ; 137, 143, 144, 146, 153,  
 156, 157, 193  
 – Bon gouvernement 49, 150 n. 25, 193,  
 216, 218, 226  
 Guerre 23 n. 12, 56 n. 38, 64, 68, 73,  
 77, 101, 128, 129, 150, 188, 192

## H

Hagiographie 42, 69, 97 n. 7, 133, 162  
 Hérésie 201-211  
 Héros 12, 15, 22, 26, 33, 38, 39, 42-44,  
 47, 52, 55-57, 59-61, 68, 71, 82-87, 91,  
 93, 95-100, 104  
 Homosexualité 45

Humeurs (théorie des) 82

## I

Identité 7, 15, 17, 26, 28, 33, 42, 43, 45, 54, 69 n. 16 et n. 18, 70, 91, 92, 94, 124, 131, 135, 155, 165, 171 n. 19, 196, 224, 229

Inceste 41, 42-45

Individu 11-18, 57, 74, 81-83, 87, 88, 93, 94, 97, 98, 100, 107, 115, 119, 131, 135, 138-139, 141, 161 n. 4, 171, 187, 188, 190, 193, 194, 195 n. 33, 197, 198, 222

*Intus et foris* 204, 211

## J

Justice 99, 107, 108, 112, 124, 129, 144, 149, 192, 223

## L

Lignage 26 n. 18, 33, 34, 42, 43, 45, 47, 58, 59, 66, 68, 98, 125, 126, 135

Livre de famille 187, 194, 229

Luxure 41, 104

## M

Magie 47, 55, 56, 59, 60, 101

Marchand 16, 34, 107-120, 149, 152, 153, 223-226

Mariage 9-10, 13-15, 22, 23 n. 12, 26, 28, 29, 30, 34, 36, 37, 40, 43 n. 40, 48 n. 5, 49, 53, 55, 63, 64, 69, 71-74, 83, 87, 207 n. 35, 230

– Endogamie 22, 44, 45

– Hiérogamie 47, 58-60

– Hypogamie 29

– Monogamie 124

– Polygamie 69

Médecin 82-88, 92, 93, 210, 229

Médiation 16, 17, 24, 42-45, 81-94, 161-185, 193, 216

Mélancolie 16, 81-94

Mère 9, 22, 23, 25, 43, 47, 49-51, 56, 58, 60, 64 n. 4, 66, 95, 100, 101, 104, 170, 183

Merveille 49-51, 61

Métamorphose 37, 38, 40-42, 43 n. 43, 45, 48-51, 55, 59, 61, 101

Métier 112-115, 118, 196, 224

Mission 17, 201-211

Monarchie 25, 31, 132

Monstre 34, 50, 52-54, 56 n. 34, 61, 157, 202, 230

Motif (littéraire) 44, 45, 47, 48, 56, 59, 60, 64, 65, 68-72, 175

Mythe 15, 26, 27, 45, 47, 57-61, 134

## N

Noblesse 21, 68, 76, 77, 84, 95-98, 103, 105, 125, 126, 155, 161, 213, 222

Norme 7, 11, 14-18, 24, 29, 32, 47-49, 61, 65, 73, 81, 84, 88, 93, 105, 107, 144, 213, 214, 226

## O

Ordre 13, 15, 18, 44, 45, 52, 57, 60, 63, 77, 93, 126, 129, 190, 191, 199

## P

Paganisme 34, 39-41, 44, 45, 57, 97 n. 7, 138

Paix 9, 21, 22, 23 n. 12, 71, 72, 77, 123, 129, 150, 156-158, 192, 216

Pape 8, 16, 28 n. 29, 31, 121 n. 1, 122, 125-131, 134, 138, 139, 154, 156, 201-203, 209

Parenté 14, 41, 45, 189, 191 n. 14

Parole 72-78, 88-90, 100, 102, 119, 123, 124, 202, 206, 207

Passion 73, 81, 82, 87, 94, 105

Patron (saint patron) 11, 17, 146 n. 20, 161-185, 229

- Péché 42, 43, 48, 69, 74, 129, 131, 191, 206
- Peinture 17, 161-185, 196, 229
- Père 17, 28 n. 28, 34, 42, 43, 45, 49 n. 5, 51, 52, 55-61, 64, 66, 68, 71-76, 95, 96, 101, 102, 110 n. 10, 133, 187-199, 229
- Philosophe 136, 137
- Piété 23, 24, 26, 28, 29, 161-185, 192-194, 204-207, 209
- Portrait 9, 83, 97, 98, 143-146, 161, 183, 187, 190-197
- Prédication 17, 104 n. 36, 180, 104 n. 36, 201-211
- Prose 63-78
- R** \_\_\_\_\_
- Réécriture 65, 67 n. 11, 78, 133
- Rein 14, 15, 21-25, 27-32, 49 n. 5, 50 n. 10, 55, 59, 60, 71, 101, 123, 124
- Religion 23, 37, 40, 41, 45, 87, 88, 129, 149, 161-185, 192, 201-211, 229, 230
- Roi 9, 12, 16, 22-31, 34, 51, 55-60, 64, 67 n. 11, 72-77, 81, 87, 99, 100, 121, 122, 124, 126-139, 188-194, 229
- S** \_\_\_\_\_
- Sacre 22, 27, 28, 127
- Sarrasin 39, 41, 44, 45, 64, 67 n. 11, 68, 71-73, 77, 207, 230
- Séduction 15, 48, 54, 63-65, 68-70, 72, 74, 78
- Seigneur 11, 16, 17, 21, 26, 31, 63, 64, 77, 103, 126, 129, 131-133, 137, 141-158, 225
- Serment 70, 77, 144, 146 n. 19, 149, 217-218, 221, 224
- Sexe 15, 33, 40-41, 43 n. 43, 44, 45, 53 n. 27, 69-71
- Songe 38, 48, 58, 59, 121-139
- Souveraineté 16, 56, 127, 128, 130-133, 141 n. 1, 155, 156, 209, 218
- Spirituel 14, 15, 36, 42, 44, 68, 92, 122-125, 127-131, 139, 144, 146, 154-156, 162, 163, 175, 180, 183, 188, 189, 191-194, 198, 199
- Sujétion 23, 24, 32, 77, 111, 120, 129, 141-148, 151, 154-158, 194
- T** \_\_\_\_\_
- Temporel 8, 122-125, 127-130, 133, 139, 164, 205
- Transgression 14, 15, 52, 53, 57, 65, 69, 71
- Translatio* 134
- Transmission 15, 65-68, 77, 78, 198
- Transsexualité 45
- U** \_\_\_\_\_
- Unité 7, 11, 13, 16, 25, 33, 44, 165, 171, 175, 185, 190 n. 13, 203, 206
- V** \_\_\_\_\_
- Vassalité 11, 14, 63, 64, 75, 77, 100, 102-104, 151
- Vengeance 7, 57, 64, 72
- Vertu 35, 49, 104, 125-127, 188, 191, 192
- Vierge Marie 40 n. 31, 41, 162-164, 171-180, 183-185
- Viol 34-35, 71
- Violence 9, 10, 49, 52 n. 22, 85-86, 98, 99, 108, 109, 217

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	
Jean-Marie Moeglin .....	7

Introduction	
Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy, Laëtitia Tabard .....	11

### PREMIÈRE PARTIE NORMES, CRISES ET TRANSGRESSIONS DU COUPLE CONJUGAL

« <i>Se.lla moglie arà il principato, diventerà contraria al suo marito</i> » : l'évolution du couple royal dans la Naples angevine (xiv <sup>e</sup> siècle)	
Sarah Vandamme .....	21
Entre le même et l'autre et au-delà des genres : la relation de Tristan et Blanchandin(e) dans <i>Tristan de Nanteuil</i>	
Chloé Chalumeau .....	33
Relations en marge et générations obscures : de quelques unions entre deux mondes	
Émilie Deschellette .....	47
Couplage de textes, fluctuations de couples dans <i>Milles et Amys</i> et la <i>Cronique associee</i> dite « de Charlemaine tres louable et Anseïs icy couplee »	
Magali Cheynet .....	63

### DEUXIÈME PARTIE FORMER UN DUO : LE LIEN SOCIAL ET POLITIQUE

Le patient et celui qui le guérit, ou le patient face à celui qui le guérit ? Mélancolie et médiation dans les textes littéraires des XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles	
Pierre Levron .....	81
« Endroit de moi n'ai je plus cure de maistre ». La relation maître/élève dans les <i>Enfances du Lancelot en prose</i>	
Isabelle Coumert .....	95

Relations de crédit et relations de travail : le face-à-face entre marchands et artisans à Lucques à la fin du Moyen Âge Diane Chamboduc de Saint Pulgent .....	107
<i>Le Songe du Vergier</i> , miroir déformant. Face-à-face politiques dans la philosophie de la fin du XIV <sup>e</sup> siècle Sophie Serra .....	121
La main invisible du seigneur ? Erfurt et les archevêques de Mayence à la fin du Moyen Âge Morwenna Coquelin .....	141

TROISIÈME PARTIE  
DU COUPLE AU DOUBLE :  
ENTRE AMBIVALENCE ET PENSÉE  
DE LA DIFFÉRENCE

250

Dévoit et saint patron : leurs relations dans la peinture des anciens Pays-Bas (XV <sup>e</sup> siècle) Delphine Rabier .....	161
Écriture autobiographique et relation fils-père dans la <i>Vita</i> de Charles IV et la chronique familiale d'Albrecht Dürer Aude-Marie Certin .....	187
Le missionnaire et l'hérétique : l'exemple de la mission de Riccoldo da Monte Croce auprès des nestoriens et des jacobites Camille Rouxpetel .....	201
Pour qui est-on étranger ? Normes et réalités de la distinction <i>forestieri / cittadini</i> dans les communes italiennes (XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècle) Cédric Quartier .....	213
Conclusion Jacqueline Cerquiglini-Toulet .....	229
Orientation bibliographique .....	231
Liste des contributeurs .....	237
Index des noms de personnes .....	239
Index des œuvres médiévales .....	243
Index des notions .....	245
Table des matières .....	249